



## Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.73  
18 décembre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 73e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 23 novembre 1992, à 15 heures

Président :

M. GANEV

(Bulgarie)

Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes : rapport de la Sixième Commission [125]

Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés : rapport de la Sixième Commission [126]

Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires : rapport de la Sixième Commission [127]

Décennie des Nations Unies pour le droit international : rapport de la Sixième Commission [128]

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-quatrième session : rapport de la Sixième Commission [129]

Convention sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens : rapport de la Sixième Commission [130]

Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-cinquième session : rapport de la Sixième Commission [131]

Examen du projet d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique et examen des projets de protocoles facultatifs y relatifs : rapport de la Sixième Commission [132]

Rapport du Comité des relations avec le pays hôte : rapport de la Sixième Commission [133]

Protocole additionnel, relatif aux fonctions consulaires, à la Convention de Vienne sur les relations consulaires : rapport de la Sixième Commission [134]

Protection de l'environnement en période de conflit armé : rapport de la Sixième Commission [135]

Demande d'avis consultatif adressée à la Cour internationale de Justice : rapport de la Sixième Commission [136]

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [151]

- a) Rapport de la Sixième Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Programme de travail provisoire

Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud [26]

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution

Assistance internationale d'urgence à la reconstruction de l'Afghanistan dévasté par la guerre : projet de résolution [141]

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINTS 125 A 136 ET 151 DE L'ORDRE DU JOUR

STATUT D'OBSERVATEUR DES MOUVEMENTS DE LIBERATION NATIONALE RECONNUS PAR L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE OU LA LIGUE DES ETATS ARABES : RAPPORT DE LA SIXIEME COMMISSION (A/47/580)

ETAT DES PROTOCOLES ADDITIONNELS AUX CONVENTIONS DE GENEVE DE 1949 RELATIFS A LA PROTECTION DES VICTIMES DES CONFLITS ARMES : RAPPORT DE LA SIXIEME COMMISSION (A/47/581)

EXAMEN DE MESURES EFFICACES VISANT A RENFORCER LA PROTECTION ET LA SECURITE DES MISSIONS ET REPRESENTANTS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES : RAPPORT DE LA SIXIEME COMMISSION (A/47/582)

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT INTERNATIONAL : RAPPORT DE LA SIXIEME COMMISSION (A/47/583)

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION : RAPPORT DE LA SIXIEME COMMISSION (A/47/584)

CONVENTION SUR LES IMMUNITES JURIDICTIONNELLES DES ETATS ET DE LEURS BIENS : RAPPORT DE LA SIXIEME COMMISSION (A/47/585)

RAPPORT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-CINQUIEME SESSION : RAPPORT DE LA SIXIEME COMMISSION (A/47/586)

EXAMEN DU PROJET D'ARTICLES RELATIFS AU STATUT DU COURRIER DIPLOMATIQUE ET DE LA VALISE DIPLOMATIQUE NON ACCOMPAGNEE PAR UN COURRIER DIPLOMATIQUE ET EXAMEN DES PROJETS DE PROTOCOLES FACULTATIFS Y RELATIFS : RAPPORT DE LA SIXIEME COMMISSION (A/47/587)

RAPPORT DU COMITE DES RELATIONS AVEC LE PAYS HOTE : RAPPORT DE LA SIXIEME COMMISSION (A/47/589)

PROTOCOLE ADDITIONNEL, RELATIF AUX FONCTIONS CONSULAIRES, A LA CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES : RAPPORT DE LA SIXIEME COMMISSION (A/47/590)

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN PERIODE DE CONFLIT ARME : RAPPORT DE LA SIXIEME COMMISSION (A/47/591)

DEMANDE D'AVIS CONSULTATIF ADRESSEE A LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE : RAPPORT DE LA SIXIEME COMMISSION (A/47/713)

RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ET DU RAFFERMISSEMENT DU ROLE DE L'ORGANISATION :

- a) RAPPORT DE LA SIXIEME COMMISSION (A/47/588);
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/47/714)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant examiner les rapports de la Sixième Commission relatifs aux points 125 à 136 et 151 de l'ordre du jour.

Etant donné le désir des Etats Membres d'examiner tous les rapports de la Sixième Commission en une seule fois et rapidement, puis-je considérer que l'Assemblée entend examiner le point 151 de l'ordre du jour à cette séance, en dépit de l'article 15 du règlement intérieur, qui stipule qu'un délai de sept jours doit s'être écoulé à compter de l'inscription de la question à l'ordre du jour?

Si je n'entends pas d'objections, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je demanderai au Rapporteur de la Sixième Commission, M. Wael Kamal Aboulmagd, de l'Egypte, de présenter en une seule intervention les rapports de la Sixième Commission.

M. ABOULMAGD (Egypte), Rapporteur de la Sixième Commission (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Sixième Commission relatifs à ses travaux sur les 13 questions qui lui ont été renvoyées pour cette session. Les rapports en question sont contenus dans les documents A/47/580 à A/47/591 et A/47/713.

Avant de présenter chacun de ces rapports dans l'ordre où ils apparaissent dans le Journal, je voudrais faire quelques observations d'ordre général. Le climat constructif qui, au cours des dernières années, a marqué les délibérations à la Sixième Commission a régné cette année encore, et même de façon plus marquée encore. C'est ainsi que la Commission a réussi à adopter sans vote un nombre record de 12 résolutions et décisions sur 13.

M. Aboulmagd

Les participants aux travaux de la Commission à cette session conviendront que le Président de la Commission a beaucoup contribué à ce succès. Nous félicitons également les présidents des deux groupes de travail créés par la Sixième Commission à cette session : le Président du Groupe de travail sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens et le Président du Groupe de travail sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international, ainsi que le Président des consultations officieuses sur le Protocole additionnel, relatif aux fonctions consulaires, à la Convention de Vienne sur les relations consulaires et le Président des consultations officieuses sur les projets d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique ainsi que les projets de protocoles facultatifs y relatifs.

Je vais maintenant présenter les rapports de la Sixième Commission en commençant par le document A/47/580, qui contient le rapport présenté au titre du point 125 de l'ordre du jour intitulé "Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes". Le projet de résolution que la Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale pour adoption figure au paragraphe 9 du rapport.

Ce projet de résolution rappelle, dans son préambule, la résolution de la Conférence des Nations Unies sur la représentation des Etats et leurs relations avec les organisations internationales concernant le statut d'observateur des mouvements de libération nationale et la pratique en vigueur d'inviter ces mouvements à participer en tant qu'observateurs aux travaux des organisations internationales. L'Assemblée générale, dans le dispositif du projet de résolution, invite tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention de Vienne sur la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales de caractère universel et d'accorder aux délégations des mouvements de libération nationale mentionnés auparavant les facilités, privilèges et immunités qui sont nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

La Sixième Commission a adopté ce projet de résolution à la suite d'un vote enregistré de 61 voix pour, 9 voix contre et 28 abstentions.

M. Aboulmagd

J'aborde maintenant le rapport de la Sixième Commission dont l'Assemblée est saisie au document A/47/581, présenté au titre du point 126 de l'ordre du jour intitulé "Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés". Le projet de résolution que la Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale pour adoption se trouve au paragraphe 8 du rapport.

Selon le préambule du projet de résolution, l'Assemblée générale noterait avec satisfaction que la Commission internationale d'établissement des faits constituée en application de l'article 90 du Protocole additionnel I a commencé à fonctionner. Elle soulignerait également la nécessité de renforcer et d'appliquer l'ensemble des règles humanitaires internationales en vigueur et de faire en sorte que ces règles soient universellement acceptées. Au dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale, entre autres, noterait que, par comparaison avec les Conventions de Genève, le nombre d'Etats parties au deux Protocoles additionnels est encore limité.

L'Assemblée générale, en conséquence, engagerait tous les Etats parties aux Conventions de Genève de 1949 qui ne l'ont pas encore fait à envisager de devenir partie aux Protocoles additionnels dès que possible. L'Assemblée demanderait en outre aux Etats d'envisager de faire la déclaration prévue à l'article 90 du Protocole I.

La Sixième Commission a adopté le projet de résolution sans vote, et j'espère que l'Assemblée fera de même.

Je vais maintenant passer au rapport de la Sixième Commission figurant dans le document A/47/582 présenté au titre du point 127 de l'ordre du jour intitulé "Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires".

Le projet de résolution que la Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale pour adoption est reproduit au paragraphe 8 du rapport.

Selon le préambule de ce projet de résolution, l'Assemblée générale exprimerait sa préoccupation de voir les cas d'abus des privilèges et immunités diplomatiques ou consulaires et le non-respect de l'inviolabilité des missions et représentants diplomatiques et consulaires, en particulier lorsqu'il s'agit d'actes de violence. Au paragraphe 2 du dispositif,

M. Aboulmagd

l'Assemblée générale condamnerait énergiquement les actes de violence commis contre des missions et des représentants diplomatiques et consulaires, ainsi que contre des missions et des représentants auprès d'organisations intergouvernementales internationales et des fonctionnaires de ces organisations, et soulignerait que de tels actes sont toujours injustifiables. Au paragraphe 9 du dispositif, l'Assemblée prierait le Secrétaire général de publier chaque année un rapport contenant des informations basées sur la procédure de rapport établie par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale concernant les violations de la protection et de la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires.

Le projet de résolution a été adopté à la Sixième Commission sans vote, et j'espère que l'Assemblée fera de même.

J'aborde maintenant le rapport de la Sixième Commission qui figure dans le document A/47/583, présenté au titre du point 128 de l'ordre du jour intitulé "Décennie des Nations Unies pour le droit international". Le projet de résolution que la Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale pour adoption figure au paragraphe 10 du rapport.

Le préambule du projet de résolution rappelle les quatre principaux objectifs de la Décennie, soit promouvoir l'acceptation et le respect des principes du droit international; promouvoir les moyens pacifiques de règlement des différends entre Etats, y compris le recours à la Cour internationale de Justice et le plein respect de cette institution; encourager le développement progressif du droit international et sa codification; encourager l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international.

Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale, entre autres, adopterait le programme de la deuxième partie (1993-1994) de la Décennie des Nations Unies pour le droit international annexé à la résolution. Elle inviterait tous les Etats, ainsi que les organisations et les institutions internationales visées dans le programme, à entreprendre les diverses activités qui y sont décrites et à présenter des rapports au Secrétaire général, selon qu'il conviendra. Ces informations figureraient

M. Aboulmagd

dans le rapport du Secrétaire général demandé au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution. L'Assemblée prierait également le Secrétaire général de compléter son rapport par de nouveaux renseignements sur les activités de l'Organisation des Nations Unies concernant le développement progressif du droit international et sa codification, qu'il communiquerait à l'Assemblée générale annuellement. L'Assemblée prierait en outre le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-huitième session le plan visé au paragraphe 3 de la section V du programme de la deuxième partie de la Décennie sur la question d'une conférence éventuelle des Nations Unies sur le droit public international.

La Sixième Commission a adopté le projet de résolution sans vote, et j'espère que l'Assemblée fera de même.

Je vais maintenant passer au point 129 de l'ordre du jour, "Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-quatrième session". Le rapport de la Sixième Commission figure au document A/47/584. La Sixième Commission a consacré 12 réunions à ce point important. Le projet de résolution qu'elle recommande à l'Assemblée générale pour adoption se trouve au paragraphe 8 du document. Dans le cadre de ce projet de résolution, l'Assemblée, entre autres, exprimerait sa satisfaction à la Commission pour les travaux qu'elle a réalisés à sa quarante-quatrième session et recommanderait que la Commission poursuive ses travaux sur les sujets qui figurent à son programme actuel. L'Assemblée prendrait également note avec satisfaction du chapitre II du rapport consacré à la question de l'éventuelle mise en place d'une juridiction pénale internationale; inviterait les Etats à soumettre leurs observations écrites sur cette question; et prierait la Commission de poursuivre ses travaux sur cette question en entreprenant par priorité, à partir de sa prochaine session, l'oeuvre d'élaboration d'un projet pour l'élaboration d'un projet de statut pour une juridiction pénale internationale, en commençant par examiner les questions dégagées dans le rapport du Groupe de travail et au cours du débat de la Sixième Commission en vue de rédiger un statut qui se fonde sur le rapport du Groupe de travail.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour attirer l'attention de l'Assemblée tout d'abord sur le paragraphe 12 du projet de résolution qui invite les Etats à présenter leurs vues sur deux ensembles de projets



M. Aboulmagd

d'articles adoptés en première lecture par la Commission du droit international à sa quarante-troisième session et, deuxièmement, sur le paragraphe 13 où l'Assemblée demande aux Etats qui sont en mesure de le faire de verser les contributions volontaires qui sont nécessaires d'urgence pour l'organisation de séminaires conjointement avec les sessions de la Commission du droit international.

La Sixième Commission a adopté le projet de résolution que je viens de mentionner sans vote. J'espère que l'Assemblée pourra faire de même.

M. Aboulmagd

En ce qui concerne le point 130, "Convention sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens", la Sixième Commission, conformément à la résolution 46/55 de l'Assemblée générale, a chargé un groupe de travail à composition non limitée d'examiner, d'une part, les questions émanant du projet d'articles adopté sur la question par la Commission du droit international en 1991 et, de l'autre, la question de la convocation d'une conférence internationale pour parachever une convention sur la question.

Dans son rapport à la Sixième Commission, le Groupe de travail a indiqué que, bien qu'aucune des propositions de compromis qui lui a été présentée n'ait reçu un appui général, l'échange de vues qui a eu lieu à cette session avait contribué à éclaircir les positions actuelles. La Sixième Commission en conséquence recommande dans son rapport à l'Assemblée générale (A/47/585) d'adopter le projet de décision qui figure au paragraphe 11 de ce document, selon lequel l'Assemblée prend acte du rapport du Groupe de travail et décide de reconduire le Groupe de travail à sa quarante-huitième session avec le même mandat. Le projet de décision a été adopté par la Sixième Commission sans vote, et j'espère que l'Assemblée pourra faire de même.

Le rapport suivant de la Sixième Commission que je dois présenter figure au document A/47/586 au titre du point 131 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-cinquième session". Le projet de résolution que la Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale pour adoption figure au paragraphe 9 du rapport.

Dans le préambule du projet de résolution, l'Assemblée générale réaffirme sa conviction que l'harmonisation et l'unification progressives du droit commercial international contribueraient de façon appréciable à l'établissement d'une coopération économique universelle entre tous les Etats comme à l'élimination de la discrimination dans le commerce international et, partant, au bien-être de tous les peuples. Elle exprime également sa préoccupation du nombre relativement faible d'experts des pays en développement ayant participé aux sessions de la Commission, et en particulier de ses groupes de travail, situation due en particulier au manque de ressources pour financer le voyage de tels experts. Dans le dispositif, l'Assemblée générale, entre autres, note avec une satisfaction particulière

M. Aboulmagd

que la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international a terminé et adopté la Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux. L'Assemblée réaffirme l'importance, en particulier pour les pays en développement, de l'oeuvre que la Commission accomplit en matière de formation et d'assistance dans le domaine du droit commercial international.

L'Assemblée remercie la Commission d'avoir organisé pendant la dernière semaine de sa vingt-cinquième session, dans le cadre des activités de la Décennie des Nations Unies pour le droit international, un congrès sur le thème "Un droit commercial uniforme au XXIe siècle". L'Assemblée prie la Cinquième Commission, afin d'assurer la pleine participation de tous les Etats Membres, de continuer à envisager d'accorder, dans la limite des ressources existantes, une aide au titre des frais de voyage aux pays les moins avancés qui sont membres de la Commission, ainsi que, à titre exceptionnel, à d'autres pays en développement qui en sont également membres. L'Assemblée recommande que la CNUDCI s'efforce de rationaliser l'organisation de ses travaux et envisage à cet effet toutes les possibilités, en particulier la tenue de réunions consécutives de ses groupes de travail.

La Sixième Commission a adopté le projet de résolution sans vote, et j'espère que l'Assemblée fera de même.

Je vais maintenant passer au point 132, "Examen du projet d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique et examen des projets de protocoles facultatifs y relatifs". Le rapport de la Sixième Commission sur ce point de l'ordre du jour figure dans le document A/47/587. Les consultations officielles qui avaient été entreprises en 1990 et qui ont repris en 1991 sur cette question ont continué à la session actuelle mais n'ont pas donné de résultat. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport des consultations officielles de cette année et de décider d'inclure le point à l'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session. Le projet de décision recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 10 du document A/47/587 a été adopté sans vote, et j'espère que l'Assemblée pourra agir de même.

M. Aboulmagd

Je vais maintenant passer au document A/47/588 au titre du point 33 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation". Le projet de résolution recommandé à l'Assemblée générale pour adoption figure au paragraphe 9 du rapport.

Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale décide que le Comité spécial tiendra sa prochaine session du 1er au 19 mars 1993, afin de mener à bien son mandat sur la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du règlement pacifique des différends et du raffermissement du rôle de l'Organisation et de son efficacité, comme cela est mentionné au paragraphe 3 du dispositif. L'Assemblée prie également le Comité spécial de ne pas perdre de vue qu'il importe de parvenir à un accord général chaque fois que cela présente un intérêt pour le résultat de ses travaux.

Le projet de résolution est adopté par la Sixième Commission sans vote, et j'espère que l'Assemblée fera de même.

Je vais maintenant passer au rapport A/47/589 de la Sixième Commission présenté au titre du point 134 de l'ordre du jour, "Rapport du Comité des relations avec le pays hôte". La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui figure au paragraphe 7 du rapport.

Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale, entre autres, fait siennes les recommandations et conclusions formulées par le Comité des relations avec le pays hôte et exprime l'espoir que le pays hôte continuera à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute entrave au fonctionnement des missions. Elle demande également instamment au pays hôte de continuer à s'acquitter de ses obligations envers l'Organisation des Nations Unies et les missions accréditées auprès d'elle. L'Assemblée prie le Comité de poursuivre ses travaux, conformément à la résolution 2819 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1971.

Le projet de résolution a été adopté par la Sixième Commission sans vote, et j'espère que l'Assemblée fera de même.

M. Aboulmagd

Je vais maintenant passer au document A/47/590, qui contient le rapport de la Sixième Commission présenté au titre du point 135 de l'ordre du jour, intitulé "Protocole additionnel, relatif aux fonctions consulaires, à la Convention de Vienne sur les relations consulaires". Le projet de résolution que la Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale pour adoption figure au paragraphe 9 du rapport.

Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale prend acte avec intérêt du travail méritoire réalisé pendant les trois dernières sessions de l'Assemblée générale sur la base de la proposition tendant à l'élaboration d'un protocole additionnel, relatif aux fonctions consulaires, à la Convention de Vienne sur les relations consulaires; elle prie instamment les Etats, lorsqu'ils appliquent la Convention de Vienne sur les relations consulaires et les dispositions pertinentes énoncées dans d'autres instruments, d'accorder toutes facilités aux fonctionnaires consulaires dans l'exercice de leurs fonctions; l'Assemblée prend acte du rapport de la Sixième Commission sur la question.

Le projet de résolution a été adopté par la Sixième Commission sans vote, et j'espère que l'Assemblée fera de même.

Je vais maintenant passer au rapport de la Sixième Commission qui figure au document A/47/591 présenté au titre du point 136 de l'ordre du jour, intitulé "Protection de l'environnement en période de conflit armé". Le projet de résolution que la Sixième Commission a recommandé à l'Assemblée générale pour adoption est reproduit au paragraphe 10 du rapport.

Conformément au préambule du projet de résolution, l'Assemblée générale souligne que la destruction de l'environnement non justifiée par des nécessités militaires et ayant un caractère gratuit est manifestement contraire au droit international en vigueur. Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale exhorte les Etats à prendre toutes les mesures voulues pour assurer l'observation des règles du droit international applicables à la protection de l'environnement en période de conflit armé. Elle lance un appel à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils deviennent parties aux conventions internationales pertinentes. L'Assemblée exhorte en outre les Etats à prendre les mesures voulues pour veiller à ce

M. Aboulmagd

qu'elles soient efficacement diffusées. Elle prie le Secrétaire général d'inviter le Comité international de la Croix-Rouge à lui rendre compte des activités entreprises par lui-même et par d'autres organes compétents en matière de protection de l'environnement.

La Sixième Commission a adopté le projet de résolution sans vote, et j'espère que l'Assemblée fera de même.

Enfin, je voudrais présenter le rapport de la Sixième Commission au titre du point 151 de l'ordre du jour, intitulé "Demande d'avis consultatif adressée à la Cour internationale de Justice", dont l'Assemblée est saisie et qui figure au document A/47/713. Le projet de décision que la Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale pour adoption est reproduit au paragraphe 7 du rapport.

M. Aboulmagd

Selon les termes du projet de décision, l'Assemblée générale déciderait de poursuivre l'examen de ce point et, en outre, d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session.

J'achève ainsi la présentation des rapports de la Sixième Commission. J'ai peut-être abusé de la patience de l'Assemblée, mais j'espère que les délégations conviendront que les travaux et les réalisations de la Sixième Commission à cette session méritaient une présentation point par point, si schématique soit-elle.

Avant de quitter la tribune, je voudrais saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier à ceux qui ont contribué au succès des travaux de la Sixième Commission à la quarante-septième session.

Tout d'abord, je souhaite féliciter tous les représentants et collègues de la Sixième Commission, qui ont montré leur haute compétence professionnelle et leur désir de coopérer pour trouver des solutions mutuellement satisfaisantes. Je voudrais également remercier tout particulièrement le Président de la Sixième Commission, S. E. l'Ambassadeur Javad Zarif, dont les talents de diplomate et la patience ont aidé la Commission à conduire ses travaux de manière efficace et ordonnée. Le Président a reçu l'assistance de deux compétents vice-présidents, Mme Maria del Juján Flores et M. Peter Tomka, avec lesquels, en ma qualité de Rapporteur, j'ai eu l'honneur de travailler au Bureau de la Commission.

Mes remerciements s'adressent tout particulièrement également au Conseiller juridique, M. Carl-August Fleischhauer, et à M. Vladimir Kotliar, Secrétaire de la Commission; aux deux secrétaires adjoints, Mme Jacqueline Dauchy et M. Andronico Adede; et à tout le personnel de la Division de la codification qui a participé avec dévouement aux travaux de la Commission.

Je remercie également tous les interprètes, les traducteurs, les préposés aux salles de conférence et aux documents qui ont contribué aux travaux de la Commission et à leur succès final.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du règlement intérieur provisoire, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter des rapports de la Sixième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations concernant les diverses recommandations de la Sixième Commission ont été exposées clairement à la Commission et figurent dans les documents officiels pertinents.

Je voudrais rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

"Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission." (Décision 34/401, par. 7)

Je rappelle aux délégations que, conformément également à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de prendre une décision sur les recommandations qui figurent dans les rapports de la Sixième Commission, je voudrais aviser les représentants qu'à moins que les délégations n'aient déjà informé le Secrétariat qu'elles souhaitent procéder autrement, nous voterons de la même manière que nous l'avons fait en Sixième Commission. Cela signifie que lorsqu'il a été procédé à un vote enregistré, nous ferons de même. Je veux également espérer que nous adopterons sans vote les recommandations qui ont été adoptées sans vote à la Sixième Commission.

Nous allons tout d'abord examiner le rapport de la Sixième Commission (A/47/580), "Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 9 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.



Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, République populaire démocratique de Corée, Djibouti, Equateur, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Mexique, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ouganda, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Belgique, France, Allemagne, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique

S'abstiennent : Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Tchécoslovaquie, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Iles Marshall, Micronésie (Etats fédérés de), Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Espagne, Suède, Turquie, Ukraine

Par 100 voix contre 9, avec 34 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 47/29).\*

---

\* Les délégations du Bangladesh, de Maurice et de Vanuatu ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; les délégations du Bélarus et de Samoa qu'elles entendaient s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi achever l'examen du point 125 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je demande à l'Assemblée de passer maintenant au rapport de la Sixième Commission (A/47/581), "Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés".

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Le projet de résolution a été adopté par la Sixième Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/30).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite achever l'examen du point 126 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au rapport de la Sixième Commission (A/47/582), "Examen des mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires".

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur la recommandation de la Sixième Commission qui figure au paragraphe 8 de son rapport.

Le projet de résolution a été adopté par la Sixième Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/31).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au rapport (A/47/583) de la Sixième Commission concernant le point 128 de l'ordre du jour, "Décennie des Nations Unies pour le droit international".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Ce projet de résolution a été adopté sans vote par la Sixième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/32).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi terminer l'examen du point 128 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant aborder le rapport (A/47/584) de la Sixième Commission concernant le point 129 de l'ordre du jour, "Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-quatrième session".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 8 de son rapport.

La Sixième Commission a adopté sans vote ce projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/33).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi terminer l'examen du point 129 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je demande à l'Assemblée de se pencher maintenant sur le rapport (A/47/585) de la Sixième Commission concernant le point 130 de l'ordre du jour, "Convention sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 11 de son rapport.

Ce projet de décision a été adopté sans vote par la Sixième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi terminer l'examen du point 130 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au rapport (A/47/586) de la Sixième Commission concernant le point 131 de l'ordre du jour, "Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-cinquième session".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 9 de son rapport.

La Sixième Commission a adopté sans vote ce projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/34).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi terminer l'examen du point 131 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant examiner le rapport (A/47/587) de la Sixième Commission concernant le point 132 de l'ordre du jour, "Examen du projet d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique et examen des projets de protocoles facultatifs y relatifs".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Ce projet de décision a été adopté sans vote par la Sixième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi achever l'examen du point 132 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant passer au rapport (A/47/589) de la Sixième commission concernant le point 134 de l'ordre du jour, "Rapport du Comité des relations avec le pays hôte".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 7 du rapport.

La Sixième Commission a adopté sans vote ce projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/35).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi achever l'examen du point 134 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant examiner le rapport (A/47/590) de la Sixième Commission concernant le point 135 de l'ordre du jour, "Protocole additionnel, relatif aux fonctions consulaires, à la Convention de Vienne sur les relations consulaires".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 9 du rapport.

La Sixième Commission a adopté sans vote ce projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/36).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi achever l'examen du point 135 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant examiner le rapport (A/47/591) de la Sixième Commission concernant le point 136 de l'ordre du jour, "Protection de l'environnement en période de conflit armé".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Le Président

La Sixième Commission a adopté sans vote ce projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/37).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi achever l'examen du point 136 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant examiner le rapport (A/47/713) de la Sixième Commission concernant le point 151 de l'ordre du jour, "Demande d'avis consultatif adressée à la Cour internationale de Justice".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Le projet de décision a été adopté sans vote par la Sixième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi achever l'examen du point 151 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous allons passer au rapport (A/47/588) de la Sixième Commission sur le point 133 de l'ordre du jour intitulé "Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation".

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 9 de ce rapport. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution figure dans le document A/47/714.

La Sixième Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite en faire autant?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/38).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite ainsi achever l'examen du point 133 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé son examen de tous les rapports de la Sixième Commission.

#### PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISoire

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale a maintenant terminé l'examen des rapports des Quatrième et Sixième Commissions.

Je voudrais faire une annonce concernant les rapports des autres grandes commissions.

L'Assemblée générale examinera ces rapports aux dates suivantes : rapports de la Première Commission, le mercredi après-midi 9 décembre; rapports de la Commission politique spéciale, le vendredi après-midi 11 décembre; rapports de la Troisième Commission, le lundi après-midi 14 décembre; et rapports de la Deuxième et de la Cinquième Commission, le vendredi après-midi 18 décembre.

Je voudrais rappeler que, le lundi matin 30 novembre, l'Assemblée générale examinera en premier le rapport de la Première Commission sur le point 60 de l'ordre du jour, "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)".

Je voudrais aussi rappeler aux membres que, conformément à la décision qu'elle a prise à sa 3e séance plénière, l'Assemblée est censée suspendre ses travaux le vendredi 18 décembre.

## POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

## ZONE DE PAIX ET DE COOPERATION DE L'ATLANTIQUE SUD

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/424 et Add.1 à 3)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.24)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Nigéria qui va présenter le projet de résolution A/47/L.24 au cours de sa déclaration.

M. AYEWAH (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : La délégation nigériane se félicite des événements positifs qui se sont déroulés ces deux dernières années sur la scène internationale. Cette évolution, qui concerne des questions touchant à la paix et à la sécurité internationales, au désarmement, au développement ainsi qu'à l'environnement, contribuera certainement à la réalisation des objectifs de la déclaration de 1986 sur l'établissement d'une zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.

Parmi les faits les plus importants figurent la fin de la guerre froide, l'évolution de l'affrontement vers la coopération entre l'Est et l'Ouest, la fin des rivalités idéologiques entre ces deux blocs et un début de tentative visant à déterminer et à établir un nouvel ordre mondial. Nous espérons que la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, qui a été conçue comme une initiative dans le cadre de la coopération Sud-Sud, pourra bénéficier aussi de la compréhension et de la coopération du Nord.

L'"Agenda pour la paix" (A/47/277), proposé récemment par le Secrétaire général, qui reste un sujet de débat et d'examen par l'Assemblée générale, a une pertinence prévisible pour les pays de l'Atlantique Sud dans leur poursuite de l'objectif de paix et de sécurité pour la zone, qui, à son tour, représente un élément essentiel dans la recherche globale de paix et de sécurité internationales. A cet égard, ma délégation pense qu'il convient de dire qu'un progrès vers la non-prolifération nucléaire dans la région de l'Atlantique Sud a engendré la confiance parmi les Etats de la zone, de même qu'il a eu un effet salutaire sur le développement progressif et la concrétisation du nouveau climat international.

A cet égard, nous nous félicitons en particulier que l'Afrique du Sud ait adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et qu'elle soit d'accord pour soumettre ses installations et ses programmes



M. Ayewah (Nigéria)

nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cette évolution améliore la perspective d'un continent africain exempt d'armes nucléaires.

Du côté latino-américain de la zone, l'Argentine et le Brésil ont pris l'initiative louable d'accepter de soumettre leurs programmes nucléaires aux inspections des garanties de l'AIEA, déclarant ainsi leurs intentions pacifiques et facilitant l'entrée en vigueur sans réserve du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes - à l'origine Traité de Tlatelolco de 1967.

Egalement conçue comme un pont entre les pays africains et latino-américains de l'Atlantique Sud, la zone de paix et de coopération a concentré depuis ses débuts une attention particulière à la protection de l'environnement en mettant surtout l'accent sur l'environnement marin et l'amélioration des connaissances de ces ressources comme facteur d'intensification de la coopération économique et du développement social.

Aux première et deuxième réunions de la zone, qui se sont tenues respectivement à Rio de Janeiro (Brésil), et à Abuja (Nigéria), la protection de l'environnement figurait à l'une des premières places de l'ordre du jour. A ces réunions, les Etats de la zone ont exprimé leur préoccupation concernant la détérioration permanente de l'environnement au niveau global et affirmé qu'ils appuyaient une approche globale qui reconnaissait les besoins de développement des Etats de la zone. Par conséquent, ils ont considéré la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement comme une occasion d'examiner le problème de l'environnement dans toutes ses ramifications.

M. Ayewah (Nigéria)

L'adoption du programme Action 21 à Rio de Janeiro en juin dernier a répondu à cette attente. Nous espérons que cet important document servira de guide aux Etats de la zone lorsqu'ils prendront des mesures au niveau régional pour parvenir à un développement durable. Nous attirons en particulier l'attention sur le chapitre 17 du programme Action 21, qui traite de la protection des océans et de tous les types de mers et de zones côtières, ainsi que de l'utilisation rationnelle et du développement de leurs ressources biologiques. Une gestion judicieuse de l'environnement donnera un appui et une signification supplémentaire à la coopération entreprise par les Etats de la zone.

Comme on le sait, la coopération dans la région s'étend à tous les domaines possibles, et notamment aux domaines politique, économique, social et culturel. L'initiative prise par le Gouvernement namibien d'accueillir une réunion des ministres du commerce et de l'industrie des pays de la zone au cours du premier semestre de 1993, donnera un élan à la coopération dans le domaine du commerce et de l'industrie dans la poursuite des objectifs de la zone qui aura des incidences positives sur la coopération Sud-Sud. On s'attend à ce que d'autres initiatives nouvelles soient prises par d'autres Etats Membres afin de permettre à la zone d'atteindre ses objectifs et d'accroître la coopération entre les Etats Membres.

Le fait que la prochaine réunion des ministres du commerce de la région sera accueillie par la Namibie, dernière venue parmi les membres de la zone, ne doit pas amener à en sous-estimer l'importance politique. Nous souhaitons partager avec la Namibie et le reste de la communauté internationale ce sentiment de grand succès que nous éprouvons à voir ce pays ami prendre et consolider sa place dans la communauté des nations. Cela doit vraiment encourager l'Organisation des Nations Unies à ne pas relâcher ses efforts au moment où la communauté internationale lui demande d'assurer la transition complète de l'Afrique du Sud vers une société non raciale et démocratique. A cet égard, les Etats membres de la zone suivent avec un vif intérêt l'évolution de la situation et les événements en Afrique du Sud. Nous espérons que ces événements mèneront à l'objectif souhaité et que, dans un avenir proche, nous pourrions accueillir au sein des Etats de l'Atlantique Sud une Afrique du Sud non raciale.

M. Ayewah (Nigéria)

Les conflits en Angola et au Libéria constituent toutefois un triste chapitre dans l'histoire du développement de la région. Ces conflits, qui ont entraîné d'importantes pertes humaines et une destruction aveugle de biens, doivent être rapidement et effectivement circonscrits et réglés afin de permettre à chaque membre de la zone d'apporter sa quote-part à l'association régionale et d'en tirer tous les avantages. C'est pourquoi nous appuyons les efforts qui continueront d'être entrepris par l'Organisation des Nations Unies, la force d'interposition (ECOMOG) de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres organisations afin de mettre fin à toutes les hostilités dans ces deux pays et de leur permettre de poursuivre dans la paix leur reconstruction, leur remise en état et leur développement.

Le 27 octobre 1986, en adoptant la résolution 41/11, l'Assemblée générale a pris une mesure importante qui porte aujourd'hui ses fruits dans une meilleure coopération internationale et une plus grande stabilité dans la région. Je pense que l'Assemblée partage la satisfaction des Etats de l'Atlantique Sud à cet égard. Nous tenons à exprimer ici aujourd'hui notre reconnaissance pour l'appui que nous a apporté la communauté internationale pour atteindre les objectifs de la zone. L'appui toujours plus grand qu'apportent à la résolution annuelle de l'Assemblée générale les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies illustre bien la grande confiance qu'ils placent dans les efforts que nous faisons pour atteindre les objectifs de la zone.

En sa qualité actuelle de coordonnateur de la zone, le Nigéria saisit cette occasion pour remercier tous les Etats Membres de leur noble appui et de leurs encouragements, de même que le Secrétaire général et le Secrétariat des Nations Unies de leur aide dans la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives à la zone. A cet égard, nous voudrions mentionner en particulier aussi le Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer et le Programme des Nations Unies pour le développement, qui ont apporté leur aide à l'organisation de séminaires dans la zone. Nous nous attendons à une aide similaire et à toute autre forme d'assistance technique nécessaire pour faire avancer la mise en oeuvre de projets de la zone,

M. Ayewah (Nigéria)

notamment dans les domaines de la communication, de l'énergie, de la gestion des ressources en eau, de la protection de l'environnement et de la gestion des substances chimiques et des déchets toxiques et dangereux. La zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud constitue un instrument dynamique de promotion de la coopération Sud-Sud, auquel il faut permettre de devenir un mécanisme viable aux fins d'améliorer la sécurité dans le monde et d'atteindre un développement durable.

Je voudrais à ce stade présenter, au nom des Etats membres de la zone, le projet de résolution A/47/L.24 dont nous sommes saisis au titre du point 26 de l'ordre du jour, "Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud".

Le projet de résolution rappelle dans son préambule quelques éléments importants de la résolution 46/19. Dans son dispositif, il rappelle quelques événements importants survenus en 1992.

Il mentionne par exemple les initiatives conjointes de l'Argentine, du Brésil et du Chili visant la pleine application du Traité de Tlatelolco, les résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio et les importants instruments relatifs aux changements climatiques et à la diversité biologique qui ont été conclus à cette conférence. Le projet de résolution attire en outre l'attention sur la situation en Afrique du Sud, en Angola et au Libéria, exprime l'espoir d'un dénouement rapide et positif de ces situations de conflit et demande une aide humanitaire accrue pour le Libéria et l'Angola afin d'atténuer les souffrances humaines. Enfin, le projet de résolution prend note avec satisfaction de l'initiative du Gouvernement namibien d'accueillir en 1993 une réunion des ministres du commerce des pays de la zone et invite les organisations, organes et organismes compétents des Nations Unies à prêter aux Etats de la zone toute l'assistance nécessaire pour favoriser les efforts qu'ils font pour appliquer la Déclaration faisant de l'Atlantique Sud une zone de paix et de coopération.

Une fois de plus, le projet de résolution de cette année énumère clairement les objectifs, les espoirs et les aspirations des Etats membres de la zone. Il tient compte des différentes perspectives qui continuent de bénéficier d'un consensus mondial afin de continuer de mériter le ferme

M. Ayewah (Nigéria)

appui de la communauté internationale. En même temps, il prend soin de ne pas perdre de vue les questions qui jouent un rôle important dans la réalisation des buts et objectifs de la zone.

Les Etats membres de la zone, qui sont également les auteurs du projet de résolution A/47/L.24, recommandent à l'Assemblée générale de l'adopter sans vote lorsqu'elle prendra une décision à son égard dans les prochains jours.

M. ADOUKI (Congo) : Au regard de l'examen de ce point 26 de l'ordre du jour, je me demande sous quel autre nom éventuel et pour quels objectifs la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud pourrait passer à la postérité. La question se poserait-elle vraiment? Je ne le pense pas.

Toutefois, dans l'affirmative, l'avenir dira lesquels, et aussi bien si la création de la zone avait été un simple fait de parcours ou un des actes majeurs de la dernière décennie, émané des Etats riverains de l'Atlantique Sud. En d'autres termes si l'émergence de ce pôle fort de défense de l'environnement, de la protection de l'espace maritime et des espèces qu'il abrite était un thème hors du temps.

Au-delà d'une telle interrogation, il y a lieu de se féliciter que la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud ait su polariser les attentes des Etats Membres en se manifestant comme un indispensable instrument nouveau de coopération régionale ainsi que de lutte, y compris contre les inégalités, puisqu'en la matière la capacité d'autodéfense est proportionnelle aux ressources des Etats et à leur niveau de développement technologique.

Ce qu'il faut retenir, c'est que l'espace maritime de l'Atlantique Sud s'est transformé en champ d'affrontement de rapports hypocrites entre le Nord et le Sud. Le déversement de déchets dangereux, toxiques ou nucléaires, traduit cette zone de fracture.

Aire d'affinités mutuelles, cependant, des Etats riverains, l'Atlantique Sud peut révéler les conditions d'une harmonie bâtie sur des cultures, des civilisations, des économies à la variété créatrice. Le document final de la première réunion des Etats de la zone tenue à Rio de Janeiro, à l'élaboration duquel le Congo a eu l'honneur de participer, fait ainsi une large place au dialogue, à la coopération entre pays côtiers de l'Afrique et de l'Amérique du Sud.

Il traite, et, à sa suite, les conclusions de la réunion ultérieure d'Abuja en font autant, de la protection de cet environnement marin, portant l'accent sur une approche globale qui tient compte du niveau de développement des pays en développement.

L'amélioration de la connaissance de l'environnement et des ressources de l'Atlantique Sud servira de facteur d'intensification du développement

M. Adouki (Congo)

économique et social. Dans ce contexte, l'Atlantique Sud devrait demeurer exempte de pollution. Du reste, les Etats de la zone sont convenus d'établir un système de vigilance dans les aires maritimes de la région, y compris la haute mer.

On peut estimer que l'exécution raisonnable de ce vaste programme ne se suffira pas des échanges humains et matériels dans leur bas niveau actuel. Il faudra en définitive intensifier ces échanges et obtenir un soutien plus actif des populations. Il appartient de plus à la zone de porter résolument sur le voisinage et sur les lointains un regard lucide.

Les espaces de liberté se sont accrus depuis l'effondrement souvent brutal de nombreuses dictatures et le net recul en Afrique du régime d'apartheid sud-africain. La route vers la fin du XXe siècle, en ouvrant ainsi des espérances, offre beaucoup pour le renforcement de la zone, de son identité, de ses capacités, de son influence.

Pour le Congo qui, sans cesse, aura été comme d'autres en première ligne au cours de ces quatre ou cinq années d'existence de la zone, cette évolution significative se confond avec une interpellation, d'autant qu'elle tente de faire triompher l'action sur les puissances d'inertie, et de faire prévaloir aussi une vision du long terme sur les prises de position à la petite semaine. Il est dès lors compréhensible que la délégation de mon pays partage l'avis selon lequel la zone devrait tirer parti de tous les Etats côtiers et de leur réseau d'échanges technologiques, économiques et culturels que l'histoire a tissé de part et d'autre de l'espace de l'Atlantique Sud. Le renouvellement de la zone à cet égard ne sera pas non sans conséquences bénéfiques.

L'initiative de la Namibie, dernier Etat admis dans la zone, d'accueillir la prochaine réunion en 1993 des ministres du commerce de la zone, est encourageante et révélatrice des rapports des Etats nouveaux.

La délégation du Congo note avec satisfaction l'importance des résultats de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement. Ces résultats contribueront positivement à la réalisation des objectifs de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud en même temps qu'à la promotion du développement des Etats de la région.

M. Adouki (Congo)

Il ne fait aucun doute que cette dynamique est véhiculée par les directives pour la réalisation d'un développement durable dont Action 21, document adopté à la Conférence de Rio, constitue l'instrument capital. Les questions essentielles telles que le transfert de technologies, les ressources et les mécanismes financiers abordées dans Action 21 présentent effectivement des incidences particulières et positives pour la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.

Je souhaite conclure ma déclaration, mais auparavant certains traits du fonctionnement de la zone dont il ne faut pas dissimuler les points noirs, semblent devoir autoriser, sinon des initiatives, du moins un commentaire. Je les évoquerai brièvement.

D'abord, la prochaine réunion des Etats de la zone. Elle aurait dû déjà se tenir. L'année 1992 avait été retenue par les participants de la réunion d'Abuja. Sans doute est-il trop tard pour que, même avec la meilleure volonté des gouvernements, cette réunion se tienne dans les prochaines et dernières semaines de l'année.

Ma délégation soutient les efforts du coordonnateur tendant à dégager de la part des Etats un engagement en vue d'accueillir la troisième réunion en accord avec les principes qui rendraient à la zone son identité vraie.



M. Adouki (Congo)

Il me faut également déplorer la situation qui prévaut dans deux pays membres de la zone, à savoir l'Angola et le Libéria. Espérons que les actions des Nations Unies pourront nous permettre d'avancer dans la solution de ces dossiers.

Mon dernier commentaire renvoie à la levée de boucliers qui a impressionné l'opinion internationale à cause de la quantité, une tonne et demie de plutonium, transportée au début de ce mois de la France au Japon. Avec le transport effectué par le cargo japonais Akatsuki-Mar, c'est notamment l'Atlantique Sud qui est offerte au risque que représente la cargaison de plutonium la plus controversée de l'histoire des transports maritimes. Les risques encourus sur la route vers le Japon depuis le territoire français - naufrage, incendie, attaque terroriste, attaque pirate, que sais-je encore - ont été dénoncés abondamment, des organisations écologiques aux gouvernements, et indépendamment du fait que le cargo devait naviguer aussi loin que possible des côtes des mers empruntées.

Il faut mentionner le nom de l'Argentine, Etat Membre de la zone, parmi les pays riverains qui avaient fait savoir qu'ils s'opposaient au passage du convoi de l'Akatsuki-Mar dans leurs eaux territoriales. Dommage qu'en la circonstance le système d'alerte de la zone établi par le paragraphe 29 du Document final de la réunion constitutive de Rio n'ait pas fonctionné. A tout le moins cette situation mérite que les Etats Membres y réfléchissent sérieusement.

M. JALLOW (Gambie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général du rapport et des autres documents qui ont été distribués sur ce point.

Ma délégation appuie pleinement le projet de résolution dont nous sommes saisis. Ce texte témoigne de la préoccupation des Etats Membres de la zone de maintenir la pureté de l'environnement de l'océan Atlantique et de ses côtes. Il constitue également une réaffirmation du désir des Etats Membres de la zone d'instaurer entre eux une coopération significative afin d'accélérer le développement socio-économique de la région.

La déclaration faisant de la partie australe de l'océan Atlantique une zone de paix et de coopération prouve à l'évidence les efforts des Nations Unies pour renforcer la paix et la sécurité. Conformément à

M. Jallow (Gambie)

ces objectifs, les pays de la région de l'Atlantique Sud ont pu établir une priorité dans leurs objectifs et programmes afin d'instaurer la paix, la sécurité et le développement dans la région.

L'immensité de l'océan Atlantique et sa vaste étendue d'eau expliquent le désir inné séculaire des pays de la région de garantir leurs intérêts et leur importance stratégique. La région de l'Atlantique Sud a toutefois été l'objet d'une exploitation aveugle de ses ressources marines et de son capital écologique.

L'utilisation de méthodes de pêche destructrices et la surexploitation de ses ressources biologiques marines ont été une source constante de préoccupation pour les Etats Membres en particulier, et pour la communauté internationale en général.

Les périls auxquels est soumis l'environnement ont eu pour conséquence la pollution marine et les changements climatiques. Ces périls pourraient atteindre des proportions alarmantes si des efforts n'étaient pas réalisés en vue d'arrêter l'exploitation aveugle et continue des ressources de la zone et de protéger la région contre le déversement de déchets dangereux, toxiques et nucléaires.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue à Rio cette année, a réaffirmé le lien indissoluble existant, sur le plan mondial, entre le développement et l'environnement. Ce lien est particulièrement perceptible dans la situation actuelle de la zone, où se trouvent des pays en développement.

L'importance et la contribution de cette région aux progrès de l'humanité se traduisent par sa diversité et ses richesses naturelles et écologiques. A cet égard il convient de remarquer que cette zone inclut une vaste partie de la masse terrestre et un pourcentage important de la population mondiale. La région comprend des pays comptant parmi les moins développés, connaît des situations de grande pauvreté, de chômage, de sous-emploi et de croissance économique faible auxquelles vient s'ajouter une récession économique importante.

Cela dit, nous devons également prendre en compte les importantes ressources naturelles et les avoirs économiques de la région, telles les forêts tropicales de l'Amazonie et du Libéria et toute une gamme de ressources

M. Jallow (Gambie)

biologiques marines. Ces ressources marines et ce capital environnemental constituent un précieux patrimoine écologique que l'humanité se doit de préserver.

Nous espérons que les résultats de la Conférence de Rio, notamment la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre sur les changements climatiques ainsi que les programmes et activités relevant d'Action 21, lorsqu'ils seront mis en oeuvre, seront suffisamment dissuasifs pour empêcher la destruction continue de l'environnement en Atlantique Sud. Il faut espérer que la mise en oeuvre efficace des paragraphes appropriés du chapitre 17 d'Action 21 traitant de la protection des océans et des mers et de l'utilisation rationnelle de leurs ressources, ainsi que des chapitres 19, 20 et 22 d'Action 21 concernant la gestion économiquement rationnelle des déchets dangereux permettra, à long terme, de renforcer la protection de l'environnement, de préserver les écosystèmes de l'Atlantique Sud et, partant, de promouvoir un développement efficace de la région.

La Gambie appuie la mise en oeuvre urgente de ces plans et programmes tels que définis dans Action 21 pour atténuer la pauvreté, assurer la croissance économique, le progrès social et la réalisation du développement durable des Etats de la zone.

La Gambie demande également l'élaboration de plans et programmes futurs pour lutter contre la sécheresse et la désertification ainsi que la fourniture de fonds et les transferts de matériel et de technologies appropriés pour aider à la réalisation de ces objectifs liés au développement et à l'environnement.

La recherche de la paix et de la sécurité mondiales fondées sur la coopération est un objectif fondamental de l'Organisation et une question qui préoccupe la communauté internationale.

M. Jallow (Gambie)

Nous sommes par conséquent heureux de voir que des efforts sont faits pour parvenir à ces objectifs dans la zone. L'entrée en vigueur complète du Traité de Tlatelolco de 1967 sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, à la suite d'amendements au texte du Traité approuvés récemment, renforcera sans aucun doute les perspectives de paix et de sécurité dans la région.

La Déclaration de Mendoza - visant à établir une interdiction totale des essais des armes chimiques et biologiques - conclue entre quelques Etats africains et sud-américains membres de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud est une réaffirmation du désir des Etats membres de protéger la région contre les menaces nucléaires.

Ces initiatives collectives et ces programmes pragmatiques, dans l'esprit de la zone, renforceront nos efforts dans la poursuite de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la coopération dans la région.

C'est grâce à la liberté et au respect des droits et des privilèges des peuples que l'on peut le mieux parvenir à la stabilité et au progrès politiques. Afin de poursuivre ces objectifs politiques dans la zone, ma délégation se félicite de l'initiative récente de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui ont demandé un appui et une aide supplémentaires à l'Organisation des Nations Unies à cause de la détérioration de la situation au Libéria; cette initiative a provoqué l'examen de la question par le Conseil de sécurité et l'adoption de la résolution 788 (1992) du Conseil, qui impose au Libéria un embargo sur les armes.

Dans la même optique, ma délégation espère que la reprise du processus de négociation en Afrique du Sud, fondé sur un sens de l'engagement et une tolérance plus grands de la part de toutes les parties, mènera éventuellement à l'établissement d'un gouvernement non racial et démocratique en Afrique du Sud.

En Angola, ma délégation espère que les négociations en cours entre les parties concernées sur l'avenir politique du pays permettront bientôt un retour à la normalité.

Alors que les Etats membres de la zone se préparent à leur prochaine réunion et à la réunion des ministres du commerce de la zone en Namibie, en 1993, ma délégation demande instamment à la communauté internationale de

M. Jallow (Gambie)

continuer à accorder son appui aux initiatives des Etats membres de la zone et de contribuer à la réalisation des aspirations des peuples, qui voudraient un monde exempt de menaces nucléaires et de pollution environnementale, dans une atmosphère de paix, de sécurité, de stabilité et de coopération.

M. de ARAUJO CASTRO (Brésil) (interprétation de l'anglais) :

En 1986, lorsque l'Assemblée générale a adopté la résolution 41/11, qui a déclaré l'Atlantique Sud zone de paix et de coopération, elle a lancé une entreprise commune visant à donner de nouveaux instruments pour renforcer les liens interrégionaux et la compréhension entre les pays d'Afrique et d'Amérique du Sud des deux côtés de cet océan. L'initiative visait alors, comme aujourd'hui encore, à renforcer les bases d'une coopération accrue afin de promouvoir à la fois la paix et le développement dans notre région au bénéfice de nos peuples.

Depuis lors, la région a été témoin d'une série de changements historiques et d'événements remarquables, la plupart d'entre eux positifs, d'autres moins. Cependant, l'importance des objectifs et des principes de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud n'est en rien diminuée. C'est donc avec satisfaction que nous reconnaissons l'appui croissant - aujourd'hui pratiquement unanime - accordé au projet de résolution présenté sur ce point chaque année.

Comme il est dit dans le texte présenté par le Gouvernement brésilien pour inclusion dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur ce sujet :

"Dans un monde où la fin de l'affrontement Est-Ouest s'avère rien moins que suffisante pour régler définitivement certains conflits régionaux tenaces ou pour empêcher d'anciens conflits de renaître, et alors que l'écart entre pays riches et pays pauvres, pays en développement et pays développés ne fait que s'élargir, on ne saurait trop souligner la pertinence des idées de paix et de coopération."

(A/47/424/Add.1, par. 2)

Le Gouvernement brésilien a dit - et voudrait la réaffirmer ici - sa préoccupation face à la détérioration de la situation en Angola, un pays auquel nous sommes étroitement liés, et son espoir de voir le peuple angolais parvenir bientôt à un processus de réconciliation et de paix nationales,

M. de Araujo Castro (Brésil)

conformément aux Accords de paix pour l'Angola. C'est un processus dans lequel l'Organisation des Nations Unies a joué et continue de jouer un rôle très spécial et auquel elle a consacré beaucoup d'efforts et de ressources. Nous espérons que la mise en oeuvre de la résolution 785 (1992) du Conseil de sécurité ouvrira la voie à un règlement pacifique des problèmes actuels.

Le conflit au Libéria fait encore rage malgré les efforts continus et louables de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans ce pays, efforts qui méritent tout l'appui de la communauté internationale. Nous attendons l'application de la résolution 788 (1992) du Conseil de sécurité.

La situation en Afrique du Sud a également une pertinence spéciale dans notre débat aujourd'hui. Plus d'une fois les pays de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud ont exprimé leur volonté d'accueillir parmi eux, dans un avenir proche, une Afrique du Sud démocratique et non raciale. A cette fin, et en citant la déclaration du Brésil faite lors du débat sur ce point de notre ordre du jour :

"Le peuple et le Gouvernement brésiliens espèrent sincèrement que le courageux peuple sud-africain et ses dirigeants responsables pourront enfin parvenir à la réconciliation tant attendue et à la reconstruction de la société, de façon pacifique et harmonieuse, le plus rapidement possible." (A/47/PV.66, p. 49/50)

Le règlement de ces problèmes graves, un objectif auquel le Brésil est prêt à contribuer dans toute la mesure de ses moyens, nous rapprochera certainement d'un avenir caractérisé par une efficacité croissante pour promouvoir les objectifs de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.

Le Brésil espère qu'une mesure importante visant à aider notre effort commun de renforcement de la paix et de la sécurité dans la région sera bientôt prise à l'occasion de la pleine entrée en vigueur du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Traité de Tlatelolco. Il est possible d'envisager ce développement positif grâce aux amendements au texte du Traité récemment approuvés à la suite d'une initiative avancée par deux pays de la zone de paix, le Brésil et l'Argentine, avec le Chili et le Mexique.

M. de Araujo Castro (Brésil)

La protection de l'environnement a toujours eu une grande priorité pour la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud. Depuis la création de notre mécanisme régional, le souci de la préservation des ressources naturelles et la détermination des pays de la région d'oeuvrer en conséquence, et ensemble, ont été les doctrines de base de la zone.

C'est donc avec une satisfaction justifiée que nous nous félicitons des résultats de la Conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement. En même temps, nous attendons avec beaucoup d'espoir la mise en oeuvre des décisions prises à Rio, y compris en particulier celles qui sont relatives aux transferts de technologie et aux ressources et mécanismes financiers. Nous sommes convaincus qu'une prompte réalisation des engagements pris à Rio, et l'"esprit de Rio" lui-même, auront une influence positive sur la protection de l'environnement dans l'Atlantique Sud ainsi que sur le développement des pays de la région.

La protection de l'environnement est un domaine très prometteur pour une coopération accrue à l'avenir dans le contexte de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.

M. de Araujo Castro (Brésil)

Beaucoup a été fait au cours des six dernières années, mais il est clair qu'en tant que mécanisme régional, la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud n'a pas réalisé tout son potentiel. Afin de parvenir à cette fin, les pays de la région devront concevoir d'autres moyens de traduire la volonté politique en des formes concrètes de coopération avec l'appui, selon que de besoin, des organisations, organismes et organes appropriés du système des Nations Unies.

A cet égard, le Gouvernement brésilien salue chaleureusement l'offre généreuse que le Gouvernement namibien a faite d'accueillir l'an prochain à Windhoek une réunion des ministres du commerce et de l'industrie des pays de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud. Nous sommes sûrs que la réunion de Windhoek sera une excellente occasion pour renforcer les objectifs de la zone.

Enfin, je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation au Nigéria pour le travail impeccable qu'il a effectué en sa qualité de coordonnateur des Etats de la zone et l'espoir que le projet de résolution présenté au titre de ce point de l'ordre du jour sera examiné par les Etats Membres dans le même esprit positif que celui qui a animé les auteurs pendant sa rédaction.

M. HUARAKA (Namibie) (interprétation de l'anglais) : La paix, la sécurité et le développement sont liés et complémentaires. En cette période d'après guerre froide, la coopération économique est passée au centre des relations entre les Etats. Aucun pays n'est une île, et pour un petit pays en développement comme la Namibie, la coopération est essentielle en particulier avec les pays de la zone.

La coopération économique de la zone pourrait être favorisée et améliorée par la mise en place d'un mécanisme approprié de promotion du commerce entre les pays de la zone. La paix ayant été réalisée dans la zone, c'est maintenant le moment de redonner confiance aux hommes d'affaires pour qu'ils s'engagent dans des activités commerciales.

Les Etats de la zone attachent une importance particulière à la protection et la préservation de l'environnement. En effet, le Sommet de la Terre, qui s'est tenu à Rio en juin dernier, a mis la préservation de l'environnement au centre de la stratégie de développement. Les dommages que toute pollution peut causer à l'environnement marin et côtier ne sauraient être trop soulignés.



M. Huaraka (Namibie)

En conséquence, ma délégation se joint aux autres délégations de la zone pour exprimer son inquiétude devant l'utilisation de méthodes de pêche qui causent une surexploitation des ressources marines vivantes. Depuis la mise en oeuvre de ces politiques en matière de pêcheries, la Namibie a déjà remarquablement réussi à reconstituer certaines des espèces, en particulier les petits maquereaux et les flétans, grâce à la mise en oeuvre de politiques strictes de conservation. Pour la Namibie, la pêche est une ressource vitale que nous ne pouvons utiliser que de façon durable. C'est une ressource fragile qui doit être également préservée pour les générations de Namibiens à venir.

Les événements survenus en Angola et au Libéria, deux Etats membres de la zone, préoccupent grandement ma délégation. Les résolutions 785 (1992) et 788 (1992), adoptées récemment par le Conseil de sécurité, et les efforts déployés par le Secrétaire général pour régler les conflits dans ces deux pays agités de la zone, bénéficient du plein appui de ma délégation.

Nous espérons que la situation politique en Afrique du Sud changera au plus tôt afin qu'une Afrique du Sud unitaire, non raciale et démocratique puisse devenir membre de la communauté des Etats de l'Atlantique Sud.

Dans sa résolution 46/19, l'Assemblée générale se félicite de la résolution adoptée par la Conférence générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes à sa douzième session ordinaire au sujet de la coopération entre la zone exempte d'armes nucléaires d'Amérique latine et la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud. L'Assemblée s'y félicite également des succès obtenus par la Namibie dans la réalisation de son indépendance et engage la communauté internationale à accorder à la Namibie l'assistance nécessaire.

Je ne peux que féliciter le Secrétaire général de son rapport sur la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (A/47/424 et Add.1, 2 et 3). Entre autres choses, le rapport, au chapitre III, relatif aux "Réponses reçues d'organismes des Nations Unies", le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) rapporte que :

M. Huaraka (Namibie)

"A sa trente-huitième session, en juin 1991, le Conseil d'administration du PNUD a décidé d'accorder à la Namibie une assistance spéciale équivalente à celle donnée aux pays les moins avancés. De ce fait, la Namibie recevra dorénavant un volume accru de ressources du PNUD." (A/47/424, chap. 3, par. 1)

Pour terminer, ma délégation a le plaisir d'annoncer que le Gouvernement namibien est désireux d'accueillir une réunion des ministres du commerce et de l'industrie des pays de la zone à Windhoek au cours du premier semestre de 1993.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur du débat sur ce point de l'ordre du jour.

A la demande de ses auteurs, la décision sur le projet de résolution A/47/L.24 est reportée à une date ultérieure à paraître dans le Journal.

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR

ASSISTANCE INTERNATIONALE D'URGENCE A LA RECONSTRUCTION DE L'AFGHANISTAN DEVASTE PAR LA GUERRE : PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.25/Rev.1)

M. KARZAI (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Président et les membres de l'Assemblée d'avoir donné à l'Assemblée générale l'occasion d'examiner en plénière le point 141 de l'ordre du jour, relatif à la reconstruction de l'Afghanistan.

Le message que je veux aujourd'hui transmettre au monde, par le biais de l'Assemblée, en présentant ce point de l'ordre du jour proposé par l'Etat islamique d'Afghanistan, est un message plein d'espoir émanant d'une nation qui a dû faire face à l'agression militaire d'une superpuissance pendant 14 ans et qui a été victime d'un génocide, de bombardements et d'une destruction impitoyables.

M. Karzai (Afghanistan)

De fait, le message d'une nation qui a enduré 14 années de souffrances et de destructions ne peut venir que du cri de ceux qui déplorent la perte de leur foyer et les privations et des pleurs des parents, des orphelins et des veuves qui ont perdu un être cher.

C'est le message de millions d'Afghans qui vivent toujours dans de prétendus abris faits de boue, de millions d'Afghans dont les biens ont été détruits, dont les terres agricoles sont minées, dont le système d'irrigation a été détruit et dont le bétail a été tué. C'est le message de 5 millions de réfugiés afghans qui vivent encore en exil et craignent de regagner leur foyer parce que plus de 10 millions de mines sont éparpillées dans l'ensemble de leur pays.

Il s'agit d'un appel à une famille mondiale qui se dénomme elle-même "Nous, les peuples des Nations Unies" et qui a collectivement promis qu'elle était déterminée à réaffirmer sa foi dans les droits de l'homme fondamentaux et dans la dignité et la valeur de la personne humaine, à favoriser le progrès social et de meilleurs niveaux de vie dans le cadre d'une plus grande liberté et à recourir aux mécanismes internationaux pour la promotion du progrès économique et social de tous les peuples. La responsabilité de l'humanité et les principes qui constituent le fondement de cet organe mondial et de sa Charte n'imposent-ils pas que les mécanismes internationaux soient mis en oeuvre pour contribuer au développement économique et social du peuple d'Afghanistan victime de la guerre?

Un pays qui non seulement s'est défendu mais a aussi favorisé l'indépendance de nombreuses autres nations et la fin de la guerre froide se trouve aujourd'hui dans un état de nécessité inimaginable. Qu'il me soit permis de donner un exemple.

Alors que je visitais certaines régions rurales du pays il y a quelques mois, je me suis aperçu qu'il y manquait les conditions de vie minimales indiquant qu'il s'y était déroulé une quelconque activité économique ou de développement pendant de nombreuses années. Les seules choses qui étaient clairement visibles à mes yeux étaient les effets d'une destruction continuelle et systématique de toutes les infrastructures socio-économiques que nous avions avant la guerre. Il n'y avait pas de routes, pas de services de santé, pas de moyens de communication et pas d'écoles pour les adultes et les enfants. Pendant un moment, n'eût-ce été la présence de camionnettes, de

M. Karzai (Afghanistan)

montres et de transistors, rien n'indiquait si on se trouvait au XXe siècle ou, peut-être, au Moyen-Age. Il n'y avait pas d'électricité dans toute la région. Seules quelques personnes avaient la chance de disposer de lanternes et plus rares encore étaient celles qui avaient du combustible leur permettant de les allumer. Les bougies étaient considérées comme un luxe. La destruction des canaux et des cours d'eau a entraîné une grave pénurie d'eau pour la population.

Mais, surtout, ce que j'ai lu sur le visage des gens m'était plus douloureux que leur pauvreté et la destruction de leurs maisons et de leurs biens : c'était l'attente et l'espoir de ce qu'ils n'avaient pas. La plupart des gens, sans emploi, étaient assis sur les trottoirs, perdus dans de pénibles pensées de désespoir. Les enfants jouaient dans les champs, sans aucune forme d'éducation, inconscients, dans leur innocence, de ce qui leur était arrivé.

Les gens étaient entourés là de la seule chose qu'ils semblaient avoir en abondance : des sépultures - les sépultures des martyrs de 14 années de guerre qui, selon la tradition afghane, étaient décorées de drapeaux blancs ou verts. Je me rappelle des paroles du Secrétaire général, qui disait à juste titre que :

"Peu de pays dans l'histoire ont souffert autant que l'Afghanistan au cours des 14 dernières années. En plus de la destruction physique, qui a souvent été rien moins que cataclysmique, le bilan de la guerre fait état de plus d'un million de morts, plus de 2 millions d'invalides, près de 6 millions de réfugiés dans des pays voisins et 2 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays."

Il s'agit d'un seul exemple parmi des centaines de villes et de villages dont l'état lamentable actuel traduit l'énorme destruction des infrastructures en Afghanistan. Allons plus loin au sujet des problèmes que l'Afghanistan a hérités de cette guerre et examinons-en les répercussions sur l'infrastructure sociale et économique du pays.

Par tradition, l'économie de l'Afghanistan repose sur l'agriculture, l'exploitation forestière et l'élevage. L'agriculture, en tant que principal secteur de notre économie, a été gravement touchée par la guerre. Plus de

M. Karzai (Afghanistan)

40 % des terres qui étaient cultivées ont été endommagées ou laissées en friche; les systèmes d'irrigation, dont les cours d'eau et les canaux, ont été détruits ou abandonnés; les services agricoles ont décliné.

Deux autres facteurs principaux contribuent au déclin radical de la productivité agricole. Les agriculteurs sont peu nombreux, la plupart ayant été tués à moins qu'ils ne se soient réfugiés à l'étranger ou aient été déplacés à l'intérieur du pays et soient incapables de retourner sur leurs champs, en partie à cause des millions de mines qui ont été éparpillées aveuglément sur les terres agricoles. Une autre conséquence négative des bombardements et de l'utilisation du napalm a été la destruction de la couche arable, qui a transformé les terres arables en territoires désolés pour des années.

En plus de tous ces dommages, notre secteur agricole a été gravement atteint par des catastrophes naturelles. Par exemple, en 1991, environ 80 000 acres de terres agricoles dans les provinces de Farah, de Nimruz et de Ghor ont subi des inondations. De plus, des inondations survenues en août dernier dans la province de Parwan ont causé la mort de près de 2 000 personnes, la destruction de plus de 3 900 maisons, l'extermination de plus de 6 000 têtes de bétail et la destruction d'environ 3 000 acres de terres agricoles. Les dommages totaux ont été évalués à 170 millions de dollars.

Il s'ensuit qu'un pays dont la production agricole suffisait presque complètement à ses besoins dans les années 1970 a aujourd'hui un besoin urgent de céréales et d'aide étrangère. Par exemple, il a été estimé que le pays aurait besoin en 1991 de 860 000 tonnes de blé pour nourrir toute la population. De ce total, 650 000 tonnes ont été importées de l'étranger.

La guerre a aussi entraîné la destruction de plus de 200 000 acres de forêts; plus de 43 000 vignobles, dont la récolte constituait un produit d'exportation prédominant vers les pays de la région, ont été détruits; 5,5 millions de têtes de bétail ont été exterminées; et 2 700 kilomètres de routes pavées et 6 000 kilomètres de routes secondaires ont été endommagées. En outre, près de 2 000 établissements scolaires, 120 centres de santé et 20 hôpitaux ont subi des dommages sérieux. Il y a près de 2 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, environ 5 millions de réfugiés vivent à l'étranger et plus de 2 millions de personnes invalides. Mais plus

M. Karzai (Afghanistan)

douloureuse encore est la tragédie de 1,5 million de personnes qui ont connu le sort des martyrs et ne sont plus parmi nous.

Comme je l'ai dit précédemment, les droits de douane constituaient une de nos principales sources de revenus. Quatorze années de guerre ont aussi, de toute évidence, réduit considérablement le volume du commerce du pays. Par conséquent, les recettes issues des impôts commerciaux n'ont jamais été aussi faibles.

En ce qui concerne l'état actuel de l'économie afghane et de sa présente situation financière, on peut affirmer que la suspension de l'aide économique en provenance des institutions financières internationales et des pays donateurs pendant les 14 dernières années a imposé un fardeau supplémentaire à l'économie déjà affaiblie de notre pays. Les données montrent que le régime communiste compensait 80 % du déficit budgétaire par l'impression de billets de banque. D'énormes déficits budgétaires permanents et une forte pression inflationniste ont détérioré l'économie pour l'amener au bord de l'effondrement.

Je vais maintenant passer à la question du rapatriement des réfugiés. Dans les trois premiers mois après la création de l'Etat islamique d'Afghanistan, plus d'un million de réfugiés sont revenus au pays. Malheureusement, des centaines de ceux qui revenaient ont été atteints par l'explosion de mines. Selon certains rapports, les hôpitaux de la ville frontalière de Peshawar au Pakistan ont été submergés, durant les mois de mai et juin 1992, de réfugiés afghans qui avaient été blessés par des mines lors de leur retour au pays. Ce problème, en plus de retarder considérablement la reprise de l'activité productive des agriculteurs du pays - question que j'ai soulevée précédemment - continuera de compromettre la reconstruction des systèmes d'irrigation et des moyens de transport ainsi que le rapatriement et la réinstallation des réfugiés.

Pour surmonter ce problème, nous devons, d'une part, mener une campagne intensive dans le pays en vue de sensibiliser les gens au danger des mines et aux moyens de les éviter et, d'autre part, demander à l'ONU, à la communauté internationale et aux organisations non gouvernementales une aide supplémentaire pour accroître les activités de déminage et de formation. Cette préoccupation est très bien exprimée à la quatrième section de l'appel global lancé le 5 juin 1992 par le Secrétaire général.

M. Karzai (Afghanistan)

La prime de rapatriement de 300 kilogrammes de blé et de 3 300 roupies pakistanaïses - soit 130 dollars - versée dans le cadre du programme actuel de rapatriement du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Programme alimentaire mondial (PAM), en échange de chaque carte de rationnement, et la prime similaire accordée aux réfugiés afghans rapatriés d'Iran, sont peut-être suffisantes pour leur permettre de retourner au pays, mais pas suffisantes pour leur réinstallation.

Nous avons un besoin urgent d'assistance pour lutter contre l'apparition possible d'épidémies, qui pourraient se produire avec le retour massif de réfugiés dans le pays. La tuberculose et la méningite continuent à poser des problèmes graves, alors que la malaria, qui avait été éradiquée selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), se répand à nouveau en Afghanistan. Ceci crée de nouveaux problèmes concernant les vaccinations et la lutte contre l'expansion de ces épidémies. Les soins à la mère et à l'enfant n'atteignent même pas les niveaux minima. Les médicaments essentiels et nécessaires sont rarement disponibles et l'infrastructure de la santé, y compris les services de fourniture d'eau potable et d'assainissement de l'eau, ont souffert des dommages énormes.

Avant la guerre, l'Afghanistan, en tant que pays sous-développé, avait un des plus faibles taux d'alphabétisation. Aujourd'hui, malheureusement, la situation est pire qu'il y a 14 ans. Que pourrait-il y avoir de plus désastreux pour l'avenir d'une nation que d'avoir un système d'éducation en ruine?

Pendant la guerre, près de 2 000 établissements scolaires ont été détruits et des milliers d'enseignants ont été tués ou forcés de quitter le pays.

L'Université de Kaboul et d'autres institutions d'enseignement du pays n'ont pas été épargnées des effets dévastateurs de la guerre. La majorité des conférenciers universitaires ont également disparu sous le régime communiste ou ont quitté le pays. Les jumelages et autres contacts académiques avec les universités et les institutions académiques d'autres pays ont été interrompus. Les équipements et le matériel d'enseignement font gravement défaut.

M. Karzai (Afghanistan)

Ces faits douloureux justifient pleinement notre demande d'assistance d'urgence à la communauté internationale. Mais face au rapport que je viens de faire à l'Assemblée de l'état de dévastation dans lequel se trouve aujourd'hui mon pays, j'éprouve quelque difficulté à faire une liste des priorités de nos besoins en demandant une aide d'urgence, car nous avons vraiment un besoin pressant pratiquement de tout.

Néanmoins, les domaines suivants demandent une attention encore plus urgente.

Premièrement, le manque de combustibles de chauffage; c'est là un point crucial pour la survie de milliers de personnes, notamment des groupes vulnérables comme les enfants, les personnes âgées, les handicapés et les malades, face au froid de l'hiver qui approche, en particulier à Kaboul.

Deuxièmement, la pénurie de denrées alimentaires; comme on peut le voir au paragraphe 14 de l'appel d'urgence pour l'hiver de M. Jan Eliasson, 3,86 millions de personnes - c'est-à-dire près de 4 millions - auront besoin d'une aide alimentaire d'urgence. Selon les estimations des Nations Unies, 320 000 tonnes de nourriture sont requises à titre d'urgence pour les résidents de Kaboul et de 14 autres provinces. La situation alimentaire, telle qu'elle est expliquée dans l'appel d'urgence pour l'hiver, semble être précaire pour le prochain hiver, en particulier dans les provinces qui ont vu arriver récemment un grand nombre de rapatriés ainsi que de personnes déplacées de Kaboul. En outre, une situation similaire prévaut dans les régions montagneuses de Hazarajat, à l'intérieur du pays, et dans certaines provinces, telles que le Badakhstan, qui sont inaccessible pendant l'hiver en raison des fortes chutes de neige.

Troisièmement, la mise en place et la poursuite de programmes de déminage, dont l'urgence a été précédemment soulignée.

Quatrièmement, la fourniture d'abris; comme il est signalé au paragraphe 22 de l'appel d'urgence pour l'hiver, pour le prochain hiver à lui seul, l'on estime que 8 millions de dollars sont nécessaires pour assurer des abris temporaires dans les zones les plus durement touchées.

Cinquièmement, dans le domaine des soins de santé, l'appel d'urgence pour l'hiver a estimé à 3,4 millions de dollars la somme nécessaire pour couvrir les soins et les services de santé, c'est-à-dire les besoins minima de ces services pour l'hiver à venir.



M. Karzai (Afghanistan)

Nous ne saurions manquer d'exprimer notre reconnaissance et nos remerciements aux pays donateurs, qui par leur appui bilatéral ainsi que par le biais des programmes de financement multilatéraux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ont fourni des services de santé à de nombreuses zones rurales. Nous tenons aussi à remercier le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organisations non gouvernementales qui ont offert leur assistance à ceux qui en avaient besoin, notamment aux plus démunis.

Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude aux nombreux pays qui ont répondu de façon positive à l'appel conjoint lancé par le Secrétaire général des Nations Unies en vue de réunir une somme de 180 millions de dollars pour une aide humanitaire d'urgence à l'Afghanistan. Au nom du peuple et du Gouvernement afghans, nous attirons l'attention des pays qui n'ont pas encore répondu à l'appel d'aide d'urgence sur l'extrême urgence de cette assistance humanitaire.

Afin de reconstruire notre pays dévasté par la guerre, nous avons besoin d'assistance dans chaque domaine économique et social. En ce moment, cependant, une assistance urgente est nécessaire pour assurer la fourniture de produits de base essentiels, tels que blé, sucre, thé, huile comestible et produits pétroliers. Nous avons besoin d'aide pour rapatrier nos réfugiés et pour restaurer les services publics. Nous avons besoin d'assistance pour rétablir une vie normale dans tout le pays, rapatrier nos professionnels et nos travailleurs qualifiés, rouvrir les écoles et les hôpitaux, accroître la productivité dans le secteur agricole, faire revivre les fermes, mettre au point des services vétérinaires et d'élevage, reconstruire les usines textiles, les cimenteries, l'industrie du sucre et de l'énergie électrique, qui n'est maintenant disponible que pour 6 % de la population, et rétablir les systèmes de télécommunication. La réalisation de tous ces objectifs exige une assistance internationale d'importance.

Bien que l'Afghanistan, au cours de sa longue histoire, dans maintes occasions après avoir connu des catastrophes similaires - si pas toutefois de la même ampleur -, ait prouvé qu'il était capable de retrouver son autonomie, nous espérons que les pays épris de liberté qui nous ont appuyés pendant nos années de lutte pour la liberté, continueront de nous soutenir dans notre lutte pour la reconstruction et le relèvement de notre pays.

M. Karzai (Afghanistan)

Afin d'assurer l'assistance internationale pour la reconstruction de l'Afghanistan, un projet de résolution contenu dans le document A/47/L.25/Rev.1 sera présenté au nom de ses coauteurs, à qui nous sommes très reconnaissants.

L'appui des Membres en faveur de ce projet de résolution et leur contribution et leur assistance généreuse pour la mise en oeuvre de ses objectifs permettront de faire face aux menaces graves et imminentes qui pèsent sur les vies d'Afghans innocents et d'assurer le bien-être des générations à venir. Cela nous permettra de reconstruire notre patrie dévastée après une catastrophe humaine d'une ampleur sans précédent, dont les flammes sans merci ont brûlé pratiquement tout ce que possédait notre pauvre pays. Cela permettra également à notre nation une fois encore comme les autres nations, de lutter pour la paix et le progrès.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Turquie, qui va présenter le projet de résolution A/47/L.25/Rev.1 dans le cours de sa déclaration.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Après avoir énormément souffert pendant 14 années de guerre et avoir connu la dévastation qui s'en est suivie, l'Afghanistan est entré maintenant dans une nouvelle phase de son histoire où le redressement et la reconstruction recevront la priorité. Nous venons d'entendre le Vice-Ministre des affaires étrangères d'Afghanistan nous expliquer l'ampleur de la tâche à laquelle doit faire face ce pays. L'Afghanistan est l'un des pays les moins avancés, et est confronté à une situation économique critique. Son infrastructure économique et sociale a été dévastée et il faudra de nombreuses années pour redresser la situation dans ce pays. Le retour de millions de réfugiés et leur réinstallation représenteront une lourde charge pour les ressources limitées de l'Afghanistan.

M. Aksin (Turquie)

Les hivers afghans sont longs et rigoureux, avec des températures en-dessous de zéro et de fortes chutes de neige qui laissent de nombreuses communautés isolées et coupées de tout ravitaillement. Les difficultés que de nombreuses familles afghanes connaîtront cet hiver s'annoncent graves. En fait, selon le Département des affaires humanitaires, sans assistance, nombre d'Afghans risquent de ne pas survivre à l'hiver. Le rapatriement de plus d'un million de réfugiés cette année, le déplacement de Kaboul de plusieurs centaines de milliers de personnes, l'absence d'infrastructure et l'impossibilité de constituer des provisions suffisantes pour l'hiver sont autant de facteurs qui rendent nécessaires les secours d'urgence.

Le projet de résolution (A/47/L.25/Rev.1) que j'ai l'honneur de présenter au nom des 31 auteurs est intitulé "Aide internationale d'urgence à la reconstruction de l'Afghanistan dévasté par la guerre". Aux pays énumérés dans le document, il faut ajouter le Brunéi Darussalam et les Etats-Unis d'Amérique qui s'en sont portés coauteurs.

Le projet de résolution comporte 11 alinéas dans le préambule et neuf paragraphes dans le dispositif. Il constitue un appel lancé à tous les Etats, organisations, institutions et autres organisations gouvernementales et non gouvernementales pour qu'ils fournissent toute l'aide financière, technique et matérielle possible. Il demande au Secrétaire général d'assurer la poursuite des opérations et de renforcer davantage les programmes d'assistance humanitaire et économique pour l'Afghanistan ainsi que d'envoyer une équipe d'experts pour évaluer les dommages causés par la guerre dans ce pays. Il demande également au Secrétaire général de lancer un plan de mobilisation d'aide financière, technique et matérielle, et de convoquer une conférence d'Etats donateurs et d'institutions financières internationales. Le projet de résolution demande également instamment à tous les Etats Membres de fournir une aide financière d'urgence au Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afghanistan et aux appels communs lancés par le Secrétaire général.

Ce projet de résolution est l'expression de l'appui de la communauté internationale au peuple et au Gouvernement afghans. Nous sommes certains que l'Assemblée générale, fidèle à sa tradition de solidarité avec ses Membres lorsqu'ils sont dans le besoin, viendra au secours de l'Afghanistan et adoptera le projet de résolution par consensus.

M. KHARRAZI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le peuple et le Gouvernement afghans de leur grande victoire et de la création de l'Etat islamique d'Afghanistan. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à ses représentants personnels pour tous les efforts qu'ils ont déployés afin d'aider l'Afghanistan à faire face à la guerre et à ses séquelles.

Nous sommes heureux de voir qu'aujourd'hui, après 14 ans de guerre, le peuple musulman d'Afghanistan a enfin réalisé son aspiration à un gouvernement islamique non aligné et indépendant. Malgré les graves défis auxquels il est confronté, nous sommes sûrs que s'il est uni et déterminé, et s'il n'est victime d'aucune ingérence étrangère, l'Afghanistan sera à même de surmonter ses difficultés et de commencer le processus de reconstruction. Ce qui est important, à ce stade, c'est que toutes les couches de la population afghane laissent de côté leurs différends et aident le gouvernement légitime à reconstruire le pays.

Aucun pays, dans l'histoire récente, n'a enduré les catastrophes et les préjudices dont a été victime le peuple afghan. Les difficultés et les problèmes de ce pays sont dus à des causes tant naturelles qu'anthropiques.

Même avant la guerre, les ressources du pays, ainsi que les possibilités de développement économique et social du peuple afghan, devaient faire l'objet d'une attention particulière. Les exportations du pays suffisaient à peine à pourvoir aux besoins élémentaires de la population, ce qui l'empêchait de pouvoir investir dans des programmes à long terme, notamment d'établir une infrastructure économique et un programme de développement humain. Outre ces difficultés économiques, la position géographique de l'Afghanistan, pays enclavé, a exacerbé ses problèmes.

Outre ces dilemmes, tout au long des 14 dernières années, l'Afghanistan a souffert de l'occupation étrangère et de la guerre civile, ceci réduisant encore ses maigres chances de développement ainsi que les rares ressources dont elle disposait à cette fin. L'ampleur de l'effusion de sang et de la destruction constitue un sujet de grave préoccupation. Plus d'un million de personnes ont été tuées, plus de 2 millions ont été mutilées et près de 8 millions ont cherché refuge soit dans les pays voisins, notamment en République islamique d'Iran et au Pakistan, ou ont été déplacées à l'intérieur

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

du pays. Le fait qu'un grand nombre de victimes étaient des hommes jeunes indique, en termes de main-d'oeuvre disponible, les pertes subies par l'Afghanistan.

La destruction physique du pays est une autre dimension de sa situation tragique. Il ne reste pratiquement rien de l'infrastructure du pays qui a été réduit en ruines. Les routes, les ponts, les systèmes d'irrigation, les fermes, les industries, les écoles, etc., ont subi les ravages de la guerre. Peu de villages ont échappé à la destruction totale. De plus, les villes ont subi de graves dommages et de nombreux services publics des zones urbaines n'existent plus. En conséquence, les désavantages naturels de l'Afghanistan alliés aux dommages causés par la guerre ont mené à une situation où le produit national brut par habitant est de 218 dollars, l'espérance de vie d'environ 40 ans, le taux d'analphabétisme de 12 %, et où il n'y a qu'un hôpital pour 218 015 personnes. Cette vaste destruction et les terribles occasions manquées au cours des 14 années ont ramené l'Afghanistan bien loin derrière ce qu'il avait été.

Partant, le jeune Etat islamique d'Afghanistan se trouve confronté à d'énormes difficultés, notamment le repatriement et la réinstallation des réfugiés, de même que le relèvement et la reconstruction du pays. Compte tenu, d'une part, de l'importance du retour à une situation normale et de la proportion de la population rurale comparée à celle des villes, de l'autre, la première étape dans le processus de normalisation devra être le rétablissement des services de base et la préparation à la reprise de la production agricole.

A l'heure actuelle, le peuple et le Gouvernement afghans ne peuvent pas entreprendre seuls ces mesures préliminaires. L'étendue des besoins en matière de relèvement et de reconstruction de l'Afghanistan dépasse de beaucoup les capacités et les ressources de ce pays. Comme cela est dit dans l'Appel commun lancé par le Secrétaire général pour l'assistance humanitaire d'urgence à l'Afghanistan, "le pays est toujours confronté à une situation d'urgence aux proportions dramatiques, dans laquelle presque tout est nécessaire et presque rien n'est disponible immédiatement". Par conséquent, vu les difficultés et les incertitudes qui attendent ce pays, la communauté internationale a le devoir moral de répondre de toute urgence, à ce stade crucial, aux besoins de l'Afghanistan.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

En raison de l'urgence de cette tâche, nous sommes préoccupés par l'absence de réponse adéquate à l'Appel commun du Secrétaire général pour l'assistance humanitaire d'urgence à l'Afghanistan, qui vise à répondre aux besoins les plus urgents en matière d'aide alimentaire, de santé, de déminage, de rapatriement volontaire, d'agriculture, d'enseignement, de redressement de l'infrastructure et de contrôle des stupéfiants. Malheureusement, sur les 179,7 millions de dollars suggérés pour l'assistance humanitaire d'urgence pour la période allant de juin à décembre 1992, 59 millions de dollars seulement ont été portés en compte. Aussi les institutions chargées des divers programmes envisagés dans l'Appel commun n'ont-elles pas pu mettre en oeuvre les programmes prévus.

En même temps, l'approche de l'hiver risque de rendre la situation encore plus tragique et d'imposer de nouvelles difficultés à la population souffrante. A cet égard, la République islamique d'Iran appuie pleinement la note préparée par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires concernant les besoins d'urgence de l'Afghanistan pour l'hiver. Je tiens à réaffirmer que mon gouvernement est bien décidé à aider l'Ambassadeur Eliasson à exécuter son plan.

Pour répondre efficacement aux besoins à court et à long terme de l'Afghanistan en matière de redressement et de reconstruction, il est évident qu'il faut élaborer un nouveau plan en vue de mobiliser l'aide financière, technique et matérielle nécessaire, y compris par la convocation d'une conférence internationale d'annonce de contributions. Une équipe d'experts devrait être envoyée dès que possible en Afghanistan afin d'évaluer les destructions et les dommages causés par la guerre et de préparer un rapport complet sur les besoins du pays en matière de redressement et de reconstruction. En raison du rôle déterminant que peuvent jouer les institutions financières internationales dans le processus de redressement et de reconstruction, le plan du Secrétaire général devrait également rechercher le moyen d'amener ces institutions à participer activement à la réalisation des objectifs qui seront fixés. Nous espérons que la communauté internationale, et notamment les pays donateurs, répondront adéquatement à l'Appel commun du Secrétaire général et aux nouvelles initiatives qu'il prendra au vu du rapport de l'équipe d'experts.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

Durant les 14 années d'occupation étrangère et de guerre civile et par la suite, la République islamique d'Iran n'a jamais cessé d'appuyer le peuple afghan et son désir de paix et de prospérité et continuera de le faire. Aussi aimerais-je parler brièvement de certaines des mesures prises par mon pays pour alléger les souffrances du peuple afghan.

Pendant 14 ans, en dépit de l'énorme fardeau de la guerre imposé à l'Iran, mon pays a accueilli plus de 2 millions de réfugiés afghans qui, pour la plupart, vivent encore en Iran. Immédiatement après la mise en place de l'Etat islamique d'Afghanistan et en dépit du déclenchement de nouvelles hostilités menaçant la sécurité du personnel de secours, la République islamique d'Iran s'est précipitée au secours de l'Afghanistan. Il importe de noter à cet égard qu'à ce jour plus de 80 avions chargés de biens de secours ont été envoyés en Afghanistan. Au cours de la visite à Téhéran du Président par intérim, M. Burhanuddin Rabbani, un crédit additionnel de 50 millions de dollars a été offert à ce pays.

En outre, pour accroître les capacités dans le domaine médical et des soins de santé, plusieurs équipes médicales ont été envoyées en Afghanistan et plusieurs programmes de formation en la matière ont été organisés par le Croissant-Rouge iranien en faveur des ressortissants afghans.

Pour terminer, je voudrais redire que mon pays est fermement décidé à continuer à aider l'Afghanistan.

M. MASOOD (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Pakistan se félicite de l'examen, par l'Assemblée générale, de la question intitulée "Assistance internationale d'urgence à la reconstruction de l'Afghanistan dévasté par la guerre". Nos délibérations sur cette importante question revêtent trois dimensions : humanitaire, économique et politique.

Le peuple afghan a mené une lutte longue et acharnée pour se libérer de l'occupation et de la domination étrangères et reconquérir l'indépendance de son pays. Cette lutte vitale a eu de profondes répercussions pour la région et le reste du globe. Le monde ne peut que se réjouir de la fin des hostilités en Afghanistan. Nous sommes certains que nos frères afghans parviendront pacifiquement à un consensus politique national. Le Pakistan se réjouit à cet égard de l'amorce du processus électoral en Afghanistan.

M. Masood (Pakistan)

Le coût de 15 années de guerre et de conflit a été énorme. Plus d'un million d'Afghans ont été tués. Plus de 2 millions ont été blessés. Près de 6 millions ont fui leur pays et se sont réfugiés essentiellement au Pakistan et en Iran. L'infrastructure afghane - ses routes, ses ponts et ses canaux d'irrigation - a été entièrement détruite. Des services comme la santé et l'enseignement sont virtuellement inexistants. Pis, l'ensemble du pays est couvert de millions de mines, qui n'ont pas encore été enlevées.

L'Afghanistan a besoin d'une assistance très vaste dans tous les domaines : premièrement, pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan; deuxièmement, pour le relèvement de l'infrastructure et des services de base; et troisièmement, pour le développement économique et social.

L'économie afghane, l'une des moins développées du monde même avant la guerre, doit être relancée grâce à un rapide processus de relèvement et de reconstruction. La relance de l'économie est essentielle pour soutenir le passage à un gouvernement représentatif en Afghanistan et permettre la réconciliation et l'harmonie totales au sein de la population afghane. Le retour à la paix et à la tranquillité en Afghanistan contribuera à son tour au renforcement de la coopération et de la stabilité dans l'ensemble de la région. A cet égard, l'admission prochaine de l'Afghanistan et des cinq républiques d'Asie centrale à l'Organisation de coopération économique liant le Pakistan, la Turquie et l'Iran constituera une étape importante.

La communauté mondiale a aidé l'Afghanistan à reconquérir sa liberté. Elle doit maintenant aider l'Afghanistan à remédier aux conséquences du conflit imposé à son peuple.



M. Masood (Pakistan)

Nous apprécions les efforts déployés par le Secrétaire général de l'ONU pour attirer l'attention sur la grave situation en Afghanistan en lançant son Appel commun pour une assistance humanitaire d'urgence pour l'Afghanistan. Nous espérons une réponse de la communauté internationale de l'ordre de 180 millions de dollars américains en ressources supplémentaires destinées aux institutions des Nations Unies pour l'assistance humanitaire d'urgence à l'Afghanistan pour couvrir la deuxième moitié de 1992. Ces ressources, qui couvriraient un déficit de 76 millions de dollars accumulés cette année pour financer l'opération Salam actuellement en cours, devraient satisfaire les besoins en nourriture, en soins de santé et en déminage ainsi que les besoins associés au rapatriement volontaire des réfugiés.

De plus, un appui est nécessaire pour les programmes actuels des institutions des Nations Unies dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, du redressement de l'infrastructure et du contrôle de l'abus des stupéfiants. Plus tôt ce mois-ci, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Eliasson, a rappelé aux pays donateurs qu'il fallait immédiatement 17,8 millions de dollars pour répondre aux besoins urgents du peuple afghan au cours des deux prochains mois d'hiver. Il faut répondre de toute urgence à cette demande.

Il est essentiel que les institutions des Nations Unies reçoivent les ressources nécessaires pour leur permettre de répondre aux besoins urgents du peuple afghan. Malheureusement, les objectifs fixés dans l'Appel du Secrétaire général n'ont pas encore été atteints, loin de là. L'Appel définit également un certain nombre de problèmes économiques fondamentaux qui se posent à l'Afghanistan et que les agences humanitaires ne sont pas à même de corriger; ces problèmes ont été portés à l'attention des donateurs bilatéraux et d'institutions financières internationales. Parmi ces problèmes, les plus importants sont le déficit budgétaire grave du Gouvernement afghan et la pénurie de nourriture et de combustible.

Le Pakistan exhorte la communauté internationale, et particulièrement les principaux pays donateurs et les institutions financières, à accorder l'assistance financière, technique et matérielle nécessaire à l'Afghanistan.

M. Masood (Pakistan)

Le Gouvernement et le peuple du Pakistan ont toujours épaulé leurs frères afghans dans les épreuves qu'ils ont traversées au cours des dernières années. Nous sommes fiers d'avoir aidé les Afghans à reprendre le contrôle de leur propre destin. Le Pakistan exprime à nouveau l'espoir que les conditions nécessaires seront créées en Afghanistan pour permettre à tous les réfugiés afghans au Pakistan et en Iran de retourner dans leurs foyers en toute sécurité.

Le Secrétaire général a souligné qu'il était essentiel, pour que le rapatriement des réfugiés se fasse avec succès, que la communauté internationale continue d'aider les réfugiés en République islamique d'Iran et au Pakistan comme elle le fait actuellement. Le Pakistan réaffirme son plein appui au redressement et à la reconstruction de l'Afghanistan et à son développement économique. Nous répétons notre engagement de canaliser toute l'assistance destinée à l'Afghanistan par le truchement du Gouvernement de l'Afghanistan. Le Gouvernement pakistanais a, jusqu'à présent, accordé des crédits commerciaux à l'Afghanistan. Nous avons continué d'assumer les déficits pour les besoins en blé et en énergie.

Nous espérons que l'Assemblée générale appuiera résolument l'Appel d'assistance internationale à l'Afghanistan pour permettre à ce pays courageux, qui a tant souffert pendant si longtemps, de consolider sa liberté et d'établir la paix, la prospérité et la démocratie.

Mme TAHIR-KHELI (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je suis heureuse de prendre la parole devant l'Assemblée générale en tant que coauteur du projet de résolution qui traite d'une question qui continue de préoccuper les Etats-Unis et la communauté internationale dans son ensemble : le besoin pressant d'une assistance d'urgence pour la reconstruction de l'Afghanistan.

Nous remercions le Secrétaire général pour l'évaluation qu'il a faite des besoins de l'Afghanistan dans son Appel commun du 5 juin 1992 et dans les appels d'urgence qui ont suivi. Comme il a été souligné dans l'Appel du mois de juin, l'Afghanistan continue, deux ans après la fin de la guerre, de faire face à des problèmes graves tant sur les plans économique et humanitaire qu'en ce qui concerne les réfugiés. De toute évidence, malgré les réalisations importantes de l'ONU et de la communauté internationale pour alléger les

Mme Tahir-Kheli (Etats-Unis)

souffrances en Afghanistan, il reste encore beaucoup à faire. Les récentes inondations ont compliqué les problèmes existants et représentent une autre cause de préoccupation. Le besoin à court terme d'assistance humanitaire pour les prochains mois d'hiver et le défi à plus long terme que représente la reconstruction de l'économie du pays exigent notre attention.

Depuis 1985, les Etats-Unis ont fourni environ 475 millions de dollars pour appuyer des programmes de reconstruction, d'agriculture, de santé, d'éducation et de secours général en Afghanistan. Ces programmes ont porté fruit : plus de 1 600 systèmes d'irrigation ont été remis en état, plus de 3 millions de manuels scolaires ont été distribués à des enfants d'âge scolaire et plus de 1 500 postes de santé ou cliniques ont reçu une aide des Etats-Unis. Certains programmes d'assistance bilatéraux américains sont déjà en cours dans les régions touchées par les inondations récentes et serviront à atténuer les effets de ces inondations. En ce qui concerne les réfugiés, nous avons continué d'offrir un appui solide aux populations touchées par la guerre à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afghanistan grâce à des programmes bilatéraux et multilatéraux.

Outre leurs programmes d'assistance bilatéraux, les Etats-Unis canalisent l'assistance en Afghanistan par le truchement de l'ONU et d'autres organisations internationales. Depuis 1980, nous avons versé plus de 700 millions de dollars à ces organisations. Nous nous sommes engagés, en réponse à l'Appel du mois de juin du Secrétaire général, à verser une contribution supplémentaire de 8 millions de dollars.

Les Etats-Unis souhaitent continuer de jouer un rôle pour aider à la reconstruction de l'Afghanistan après 14 années de guerre dévastatrice. En examinant les besoins en secours internationaux, nous aimerions attirer tout particulièrement l'attention sur l'importance des activités de déminage. Les millions de mines qui restent encore en Afghanistan menaceront la vie de ses habitants et entraveront les efforts de secours et de reconstruction pendant de nombreuses années.

Nous voudrions également mentionner tout particulièrement le risque sérieux de famine en Afghanistan parmi les réfugiés qui reviennent et les personnes déplacées. Ce risque a été décrit dans la récente "Note sur les besoins d'urgence pour l'hiver en Afghanistan". Les Etats-Unis et d'autres

Mme Tahir-Kheli (Etats-Unis)

pays donateurs étudient actuellement les moyens de répondre à ce besoin immédiat. Pourtant, les conditions de sécurité à l'intérieur du pays continuent d'entraver les efforts faits pour apporter une assistance à ceux qui en ont le plus besoin.

Les Etats-Unis se préoccupent de la production d'opium et d'héroïne en Afghanistan. Nous rendons hommage au gouvernement intérimaire pour le sérieux dont il a fait preuve dans la lutte contre les stupéfiants, dans ses déclarations publiques et par la mise en place d'une commission chargée d'examiner tout particulièrement ce problème. Il est important que la communauté internationale contribue aux efforts de l'Afghanistan dans sa lutte contre les stupéfiants, notamment en encourageant les cultures de remplacement.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis inclut la possibilité que le Secrétaire général convoque une conférence sur la reconstruction de l'Afghanistan. Nous tenons à souligner que la reconstruction économique de l'Afghanistan sera un processus à long terme nécessitant des années d'engagement. Nous pensons que l'établissement d'un processus permettant de définir avec précision et régulièrement les besoins de l'Afghanistan en termes de reconstruction et grâce auquel les efforts des donateurs sont coordonnés servirait beaucoup mieux le peuple afghan que la convocation d'une conférence comme l'envisage le projet de résolution. Les Etats-Unis ne peuvent accepter de participer à une conférence de ce genre actuellement, mais nous étudierons très sérieusement toute proposition faite par le Secrétaire général. Nous encourageons avec force les institutions financières internationales, en particulier, à jouer le rôle de chefs de file pour mobiliser et coordonner un effort à long terme des donateurs afin d'aider à reconstruire l'économie de l'Afghanistan.

Mme Tahir-Kheli (Etats-Unis)

L'Afghanistan est en train de constituer un gouvernement plus permanent qui sera représentatif de toute la population afghane. Cette tâche est rendue plus difficile par l'état de dévastation économique du pays. Nous prions instamment le Secrétaire général de continuer à suivre de près les conditions humanitaires et la situation politique globale en Afghanistan, mettant à la disposition du pays ses bons offices, lorsque cela est nécessaire. Nous prions également l'Organisation des Nations Unies de rétablir son bureau à Kaboul dès que les conditions de sécurité le permettront.

Les Etats-Unis reconnaissent que les besoins en Afghanistan seront encore plus importants dans les années à venir. Nous ferons tout ce que nous pourrons, dans la limite des ressources disponibles, pour aider l'Afghanistan à se reconstruire et à se joindre à la communauté mondiale des nations pacifiques et prospères. Nous travaillerons avec d'autres délégations pour élaborer un projet de résolution qui contribuera de façon significative à cet effort.

M. MARUYAMA (Japon) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation voudrait commenter brièvement la situation en Afghanistan au titre du point 141 de l'ordre du jour.

Plus d'un million de réfugiés afghans en provenance du Pakistan et de l'Iran ont été rapatriés lorsque des changements politiques sont intervenus dans la première partie de cette année, ce qui a été décrit comme "le retour le plus massif et le plus rapide de réfugiés parmi les cas enregistrés dans l'histoire du HCR". C'est un événement extrêmement satisfaisant. Le courant ne s'arrêtera pas là. Selon le dernier Weekly Update du Bureau du Coordonnateur pour les programmes d'assistance humanitaire et économique concernant l'Afghanistan (UNOCA), 1 600 personnes environ reviennent en Afghanistan chaque jour du Pakistan, et 800 à 1 000 d'Iran.

Mais si ce mouvement massif de réfugiés a été rendu possible à la suite de l'écroulement de l'ancien Gouvernement de l'Afghanistan, la situation dans l'ensemble n'est pas résolue. Un certain nombre d'affrontements armés ont eu lieu à Kaboul en août dernier, et des troubles sporadiques ont été signalés dans plusieurs provinces. Mon gouvernement est gravement préoccupé par le fait que l'échec des groupes de moudjahidin de parvenir à un accord de paix risque de retarder encore longtemps la solution du problème des réfugiés afghans tel qu'il existe actuellement.

M. Maruyama (Japon)

A ce stade, deux faits récents sont particulièrement troublants. Dans le premier cas, environ 500 000 personnes ont été forcées de fuir leurs foyers à Kaboul et chercher refuge dans les provinces avoisinantes à la suite des hostilités survenues en août dernier. Avec le début du dur hiver afghan, la formation d'un ensemble considérable de personnes déplacées menace de déborder l'infrastructure du pays et de faire baisser encore le niveau de vie déjà misérable de la population. Le deuxième fait se déroule aux zones frontalières, où l'on assiste à des signes avant-coureurs d'un courant de réfugiés qui ressortiraient du pays, étant donné, semble-t-il, les contretemps dans les perspectives d'un règlement politique et dans la reconstruction économique du pays. Ma délégation espère fermement que ces tendances s'interrompent et que les efforts seront intensifiés pour assurer que le mouvement de rapatriement volontaire se poursuive.

Depuis 1979, mon gouvernement a fermement appuyé les efforts internationaux visant à résoudre la crise afghane. Il a fermement appuyé les Nations Unies et le Gouvernement du Pakistan dans leurs efforts pour alléger les souffrances de ceux qui ont fui leurs foyers. Il a travaillé aussi activement avec d'autres Etats Membres, à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies, pour aboutir au retrait de troupes étrangères d'Afghanistan, considérant que c'était là l'une des conditions primordiales et des plus importantes pour un règlement. Cette année, il a fourni 16,5 millions de dollars américains en assistance humanitaire aux réfugiés afghans par l'intermédiaire de diverses organisations internationales. Pour aider à faciliter l'effort de rapatriement volontaire qui a commencé au début de cette année, il a consacré 8 millions de dollars aux programmes destinés aux Afghans rentrant du Pakistan et 3,5 millions de dollars à un programme pour aider les Afghans qui revenaient d'Iran.

En réponse aux Appels conjoints pour une aide humanitaire d'urgence des Nations Unies lancés en juin et en novembre, le Japon a décidé d'allouer une assistance pour les réfugiés afghans à un plus grand nombre de programmes cette année. Par exemple, il a alloué 2 millions de dollars à un programme de déminage qui a pour but de réduire la menace de blessures auxquelles sont exposés les réfugiés rentrant chez eux, menace dont on a exposé la gravité en détail dans le rapport du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

M. Maruyama (Japon)

Il a appuyé aussi le programme d'urgence entrepris conjointement par l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance visant à fournir des denrées essentielles pour permettre aux réfugiés de faire face à l'hiver qui approche. Le Japon a fait une contribution de 1,3 million de dollars à ce programme intitulé "Projet de soins de santé". En outre, il a fourni 1 million de dollars au projet du CICR pour les victimes du conflit afghan afin d'aider les hôpitaux à se doter d'installations destinées aux réfugiés.

En conclusion, la situation en Afghanistan illustre à la fois le potentiel de l'action humanitaire et la mesure dans laquelle elle est liée aux activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix. La paix est maintenant à portée de la main en Afghanistan et mon gouvernement lance un appel à tous les groupes de moudjahidin qui ont combattu en rangs serrés pour la cause de la liberté et de la paix afin qu'ils intensifient leurs efforts dans le but d'aboutir à la réconciliation nationale et d'établir les bases d'une réhabilitation et d'une reconstruction nationales. Mon gouvernement renouvelle son engagement à coopérer aux efforts concertés de la communauté internationale à cette fin.

Mme HASSAN (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation voudrait tout d'abord rendre hommage au peuple frère d'Afghanistan qui, n'épargnant aucun sacrifice, a lutté pendant 14 longues années pour la liberté et l'indépendance. Je rends hommage à la mémoire de millions de martyrs qui ont donné leur vie pour assurer la victoire, et je salue la formation du nouveau Gouvernement de l'Afghanistan islamique.

L'Egypte a toujours été fermement engagée dans la juste cause du peuple d'Afghanistan tout au long de sa lutte. Ce même engagement se poursuit et se poursuivra afin d'aider le peuple afghan à faire face aux défis présents et futurs que suppose la tâche visant à restaurer la stabilité, à reconstruire l'Etat et à réaliser un développement économique et social durable.

Mme Hassan (Egypte)

L'Afghanistan a besoin que l'on intensifie les efforts en vue de parvenir à la réconciliation nationale, à unifier les rangs et à surmonter les différends dans un véritable esprit de fraternité qui place en avant les intérêts nationaux du pays. Toutes les parties concernées devraient s'engager à rechercher des solutions pacifiques à tous leurs conflits et à opter pour un dialogue constructif, car la lutte fratricide sape la cause de la paix, compromet la stabilité et va à l'encontre de l'éthique même de la lutte afghane.

Nous espérons que tous les dirigeants en Afghanistan agiront ensemble comme un seul homme pour parvenir à une paix durable, qui amènera le progrès et la prospérité pour le peuple afghan.

A cet égard, nous nous félicitons de la mise en marche du processus électoral en Afghanistan.

L'étape qui s'annonce est celle des défis, dont l'intensité pourrait égaler, voire surpasser, celle de la libération. L'Afghanistan affronte une route ardue, qui exige des efforts nationaux et internationaux concertés en vue de reconstruire l'infrastructure du pays dévastée pendant les longues années de guerre, particulièrement dans le domaine de l'agriculture, comme l'a déclaré le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan dans son intervention devant l'Assemblée aujourd'hui.

Il convient d'accorder une priorité élevée à l'intensification des efforts en vue du retour et du rapatriement des millions d'Afghans réfugiés dans les pays voisins, sans parler de la rééducation de près de 2 millions de personnes qui sont handicapées par suite de la guerre. Il faut de plus déterrer et désamorcer les mines éparpillées à travers tout le pays. Il convient également de se pencher sur l'éducation, car toute une génération s'est vue privée d'une éducation primaire. En outre, il y a la tâche de la revitalisation de tous les secteurs économiques et sociaux du pays.

L'intensification des efforts en vue de la réconciliation nationale et la promotion de relations saines entre les différents leaders afghans devraient créer le climat nécessaire qui permettrait au pays de bénéficier effectivement de l'aide de la communauté internationale. A notre avis, cette aide internationale ne devrait pas se limiter à la fourniture d'assistance



Mme Hassan (Egypte)

humanitaire destinée à aider le peuple afghan et à alléger ses souffrances. Il existe un besoin pressant de procéder à une reconstruction interne complète, ce qui exige les efforts concertés des pays amis et la solidarité de tous les membres de la communauté internationale.

A cet égard, la délégation égyptienne regrette profondément la réponse limitée qu'a reçu l'Appel conjoint lancé par le Secrétaire général le 5 juin 1992 en vue de fournir une assistance de secours d'urgence à l'Afghanistan. Cet appel était le résultat de la coopération entre les institutions et programmes des Nations Unies, après consultation avec les autorités de Kaboul, pour déterminer les besoins urgents dans le domaine des activités humanitaires pour la période allant de juin à fin décembre 1992. Ces besoins ont été estimés à près de 180 millions de dollars. Malheureusement, jusqu'à présent, on n'a pu atteindre que 59 millions de dollars au titre de l'aide totale financière et en nature. Le Secrétaire général adjoint pour les affaires humanitaires a estimé que l'Organisation des Nations Unies avait besoin d'urgence d'un supplément de 17,6 millions de dollars pour faire face aux besoins de l'Afghanistan pendant la saison d'hiver, tant en denrées alimentaires qu'en combustible. Des abris et les services de santé élémentaires doivent être fournis aux secteurs les plus vulnérables de la communauté pendant le froid rigoureux des mois d'hiver.

Ma délégation s'associe à l'appel lancé par le Coordonnateur des affaires humanitaires, M. Eliasson, et prie instamment les institutions internationales et les Etats donateurs de fournir l'aide nécessaire afin d'alléger les souffrances du peuple afghan et lui permettre de passer le cap de l'étape difficile qu'il traverse, d'autant plus qu'une grande partie du pays est soumise à un hiver extrêmement rigoureux.

Outre la nécessité de répondre aux besoins humanitaires pressants, il est également urgent de fournir une aide directe à la reconstruction. A cet égard, nous appuyons l'étude sur la reconstruction de l'Afghanistan établie par la Banque islamique de développement dans le cadre des efforts de la Conférence islamique et souhaitons souligner l'importance de la coordination des efforts de la Conférence avec ceux entrepris par le Secrétaire général et demandons une coopération accrue entre les deux organisations.

Mme Hassan (Egypte)

A cet égard, nous appuyons le rôle directeur joué par le Secrétaire général pour assurer la continuité et le renforcement des programmes humanitaires et de l'aide économique à l'Afghanistan.

Nous pensons également qu'il serait utile que le Secrétaire général envoie une équipe d'experts pour évaluer les dommages et les destructions causés par la guerre et préparer un rapport d'ensemble assorti d'un plan intégré qui inclurait les besoins de réadaptation et de reconstruction du pays. Il devrait ensuite convoquer une réunion des pays donateurs et des institutions financières internationales en vue d'obtenir des contributions et de mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires pour mettre ce plan en oeuvre.

Nous sommes certains que le Gouvernement et le peuple afghans pourront, grâce à notre appui collectif, faire face aux défis qui les attendent en travaillant pour la paix et le progrès.

Pour sa part, mon pays est totalement prêt à coopérer et à appuyer cette tâche aussi importante qu'ardue.

L'Egypte appuie le projet de résolution sur l'assistance internationale d'urgence à la reconstruction de l'Afghanistan, et nous prions instamment tous les Etats Membres de l'adopter par consensus.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres que l'examen du projet de résolution A/47/L.25/Rev.1 est remis à une date ultérieure, qui sera annoncée dans le Journal, afin de donner au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission le temps d'examiner les incidences du projet de résolution sur le budget-programme.

La séance est levée à 18 h 20.